

Soutenir le commerce

Lire p. 6



Bien trier !

Lire p. 11



Les maires de l'AdC

Lire p. 13 à 16



Cholet - Quatre mois de travaux d'assainissement rue des Deux-Ponts

Le renouvellement des réseaux d'assainissement rue des Deux-Ponts, principalement, va générer des difficultés de circulation. La rue de la Vendée sera, elle aussi, impactée quelque temps.



La circulation sera perturbée durant ces travaux et des déviations seront mises en place en fonction de l'avancement du chantier. L'accès aux habitations sera maintenu, sauf cas exceptionnel.

Bien qu'envisagée initialement, la réunion publique d'information ne pourra avoir lieu, compte tenu des recommandations sanitaires.

Infos :

Pour toute question relative à l'organisation des travaux, Tél. : 02 72 77 20 90

À partir de juillet prochain, l'Agglomération du Choletais (AdC) va réaliser, pour une durée de quatre mois environ, des travaux de renouvellement des réseaux d'assainissement, dans la rue des Deux-Ponts et au carrefour des rues de la Vendée et de la Mutualité. Pilotée par la direction de l'Environnement, cette opération s'élève à 700 000 € TTC.

Saint-Léger-sous-Cholet - La nouvelle voie de contournement en travaux

Les travaux de construction de la nouvelle voie de contournement ont débuté à la mi-mai, pour une mise en service en novembre prochain.

4 000 véhicules empruntent quotidiennement l'axe de Saint-Léger-sous-Cholet vers Le May-sur-Èvre et traversent ainsi le centre-bourg saint-légeois.

Depuis plusieurs années, le Département de Maine-et-Loire engage des chantiers importants sur son réseau pour contourner certains bourgs. Les avantages sur le confort de vie des habitants résidant dans ces secteurs délestés sont multiples : plus de sécurité, moins de nuisances sonores ou de pollution directe, une meilleure qualité de vie des riverains et un accès aux commerces facilité.

Ce nouveau contournement de 1,8 km permettra de raccorder directement la route du May-sur-Èvre à la 2x2 voies Beaupréau-Cholet, au niveau de l'échangeur de la Poissardière. Une voie d'accès, sur le giratoire construit à cet endroit, était d'ailleurs réservée à cet

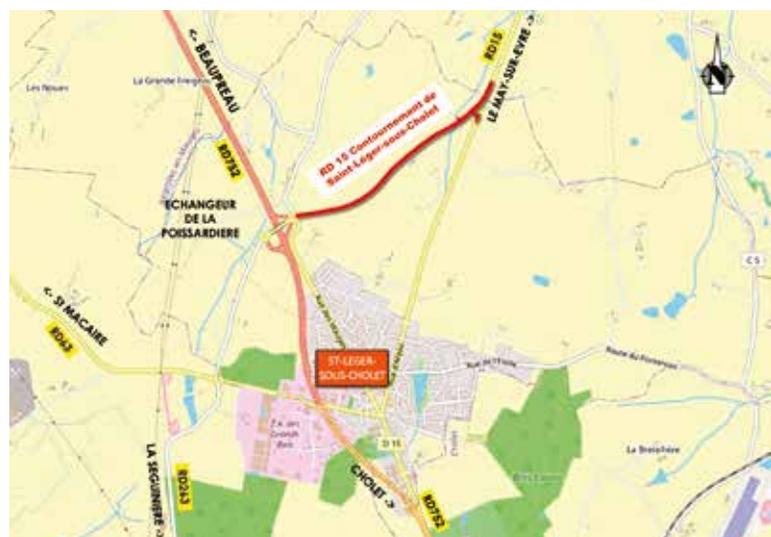
effet. Elle devrait grandement faciliter les liaisons des habitants du May-sur-Èvre, de La Jubaudière et même de Jallais avec Cholet.

Cette opération, déclarée d'utilité publique en juillet 2013, est financée en totalité par le Conseil départemental de Maine-et-Loire pour un montant d'environ 2 millions d'euros. C'est le deuxième plus gros chantier pour la collectivité en 2020, après la poursuite du contournement de Saumur.

Les travaux préparatoires ont débuté le lundi 11 mai dernier avec des opérations d'assainissement des sols et de reprise des drainages agricoles le long du ruisseau du Chiron.

Le jeudi 14 mai, le service Archéologie du Département est entré en action pour les prospections d'usage.

La construction de la nouvelle voie, confiée à l'entreprise Cholet TP, devrait,



elle, débuter mi-juin. En dépit de la crise sanitaire, l'objectif est de pouvoir la mettre en service en novembre prochain.

Dans un futur proche, la commune de

Nuaillé sera elle aussi concernée par la construction d'une voie de contournement réalisée par le Département.

ISSN 1774-458X

N°551 · Du 17 au 30 juin 2020

Synergences hebdo est un journal gratuit d'information diffusé sur l'ensemble des communes de l'Agglomération du Choletais, réalisé par l'Agence pour la Promotion du Choletais : 16 avenue Maudet - 49300 Cholet

Tél. : 02 44 09 25 20
synergences-hebdo@choletagglomeration.fr

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : John Davis
DIRECTEUR DE LA RÉDACTION : Patrice Brault
pbrault@choletagglomeration.fr - 02 44 09 25 23

ASSISTANTE : Laure Parpaillon
lparpaillon@choletagglomeration.fr
02 44 09 25 20

RÉDACTION - COMPOSITION ET AGENDA :

> Séverine Chiron - 02 44 09 25 19
(responsable d'activité Rédaction)
schiron@choletagglomeration.fr

> Envela Mahé
emahe@choletagglomeration.fr
02 44 09 25 18

> Benoît Retailleau
bretailleau@choletagglomeration.fr
02 44 09 25 24

MAQUETTE - PUBLICITÉ : Lucie Brochard

lbrochard@choletagglomeration.fr - 02 44 09 25 27

PHOTO DE UNE : Étienne Lizambard

PHOTOS : Synergences hebdo et Étienne Lizambard

IMPRESSION : Riccobono - 44810 Héric

DISTRIBUTION : Adrexo - 49280 La Séguinière

TIRAGE : 51 100 exemplaires

DÉPÔT LÉGAL : à parution



Pour diffuser vos annonces dans Synergences hebdo, pensez à contacter la Rédaction 3 semaines (minimum) avant la date de l'événement.

Veziens - L'ancien hôtel du Lion d'Or va accueillir des enfants placés

Les anciens locaux, en cours de rénovation, de l'hôtel du Lion d'Or de Veziens, vont devenir un lieu de vie pour des enfants placés et confiés à l'association pour l'Action Prévention et l'Insertion de la Jeunesse (APIJ).



Synergences hebdo

L'association pour l'Action Préventive et l'Insertion de la Jeunesse (APIJ) 49, qui œuvre principalement dans le cadre de la protection de l'enfance, installe à Veziens une nouvelle structure d'accueil, dans l'ancien hôtel du Lion d'Or. Six enfants âgés de 11 à 14 ans placés par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) vont prochainement y trouver un lieu de vie. « Il s'agit d'enfants dont les familles, pour des raisons diverses, ne peuvent pas assurer la garde, l'entretien, l'éducation, etc. » précise Jacqueline Branger, présidente de l'APIJ. Pour faire de cet ancien hôtel un véritable lieu de vie, des travaux

sont évidemment nécessaires. Financés par le Conseil départemental de Maine-et-Loire, ils s'élèvent à 600 000 € (l'Agglomération du Choletais a apporté son soutien à la caution des emprunts). L'ouverture de ce lieu, initialement prévue pour septembre prochain, interviendra entre la Toussaint et le mois de décembre, la crise sanitaire ayant fait prendre du retard aux travaux.

« Les enfants y retrouveront un quotidien où ils auront l'impression d'être chez eux. Ils partageront les pièces de vie et auront chacun leur chambre, ils iront à l'école ou prendront le bus pour aller au collège,

ils pourront faire du sport dans un club et même recevoir des amis. Notre but, c'est que leurs conditions de vie se rapprochent le plus possible de la vie de tout autre enfant du territoire » explique la présidente.

L'APIJ est également en charge d'une maison située au Puy-Saint-Bonnet, destinée à l'accueil de six enfants âgés de 4 à 10 ans, d'une autre maison à Cholet, accueillant six jeunes de 15 à 21 ans, ainsi que d'une pouponnière, toujours à Cholet, pour 12 enfants âgés de 0 à 3 ans.

Journée commerciale et rue piétonnes à Cholet

Le samedi 27 juin, les commerçants de Cholet organisent une Journée commerciale de 9 h à 19 h. À cette occasion, les rues Nationale, entre les places Alexis Guériteau et Travot et la rue Georges Clemenceau seront piétonnes, avec accès aux parkings Travot et Arcades Rougé. Les commerçants installeront des stands devant leur boutique, rues Nationale et Georges Clemenceau ainsi qu'aux Arcades Rougé.

La Police Nationale recrute

Les inscriptions au concours de Gardien de la paix sont possibles jusqu'au vendredi 24 juillet prochain sur : www.lapolice.nationale.recrute.fr. Certaines conditions d'accès sont nécessaires : être âgé de 17 à moins de 35 ans, avoir le bac, être de nationalité française, être en règle avec la Journée Défense et Citoyenneté (JDC), être en bonne condition physique et avoir un casier judiciaire vierge. Infos au 02 47 42 86 77

Accueil complémentaire à Lys-Haut-Layon

En lien avec le centre socioculturel le Coin de la rue, la commune de Lys-Haut-Layon a mis en place un service d'accueil gratuit en complément de la réouverture des écoles, lorsque les enfants ne sont pas en classe, pour accompagner les familles n'ayant pas d'autre mode d'accueil possible. Deux sites d'accueil, à Vihiers et Tigné, sont proposés de 8 h 30 à 16 h 30. Les enfants y sont encadrés par des personnes qualifiées et des bénévoles. Les animateurs présents sont équipés de masques. Le protocole sanitaire est identique à celui des écoles. Le déroulement de la journée a été pensé dans le respect du rythme de l'enfant. L'objectif est avant tout qu'il passe un agréable moment à jouer, se dépenser, rigoler. Suite à un sondage, le centre socioculturel propose également une possibilité pour les enfants d'être accompagnés par les bénévoles de l'aide aux devoirs pour réaliser le travail donné par l'enseignant. Inscription à la semaine via un lien Google form envoyé par l'école le mardi pour la semaine suivante. Infos au 02 41 75 42 70

Trémentines : feu d'artifice annulé

Le feu d'artifice de Trémentines, le 13 juillet, est annulé.



Optiques lunettes
Rond-point de la Tessoualle
4 rue Roger Hostein
49300 CHOLET

02 41 28 54 76

L'actu en bref...

La Tessoualle - Avis d'enquête publique

Une enquête publique concernant la modification n° 3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de La Tessoualle est organisée par l'Agglomération du Choletais. Elle se déroule du lundi 22 juin, à 9 h, au vendredi 10 juillet, à 17 h.



Objet de l'enquête publique

La modification du PLU de La Tessoualle a pour objectif de :

- permettre la réalisation d'un quartier d'habitat sur le secteur de la Rimbouillère tout en garantissant la préservation de la zone humide,
- modifier la vocation économique de la parcelle cadastrée section AN n° 362 en un classement à vocation d'habitat,
- adapter les règles d'alignement des constructions dans les zones du centre-bourg et dans les secteurs pavillonnaires.

Raymond Lefèvre, dirigeant d'entreprise retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le président du Tribunal administratif de Nantes.

Accès au dossier et registre d'enquête publique

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier et registre sont consultables, sur urbanisme.cholet.fr ainsi que par créneau de 30 min. ou d'une heure, sur des heures fixes à intervalle de 30 min. (9h, 9h30...):

- à l'Hôtel d'Agglomération (siège de l'enquête publique), au format papier, pendant les jours et heures habituels d'ouverture (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30)

en réservant préalablement le créneau au 02 44 09 25 94. Dans les mêmes conditions d'accès, le dossier est également en consultation gratuite sur un poste informatique,

- à la mairie de La Tessoualle, au format papier, pendant les jours et heures habituels d'ouverture (le lundi de 14h à 17h30, les mardi, mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30 et les jeudi et samedi de 9h à 12h) en réservant préalablement le créneau au 02 41 56 32 74.

Participation du public

Pendant toute la durée de l'enquête, le public peut formuler les observations :

- sur les registres d'enquête publique au format papier dans les conditions précitées à l'Hôtel d'Agglomération et à la mairie de La Tessoualle,
- par voie postale à l'adresse suivante: Agglomération du Choletais, Direction de l'Aménagement (modification n° 3 du PLU de La Tessoualle), Hôtel d'Agglomération, BP62111, 49321 Cholet Cedex,
- par voie électronique du lundi 22 juin, à 9h, au vendredi 10 juillet, à 17h, à l'adresse suivante: [amenement-adc@choletagglomeration.fr](mailto:amenagement-adc@choletagglomeration.fr) (objet: observation enquête publique/ PLU La Tessoualle).

Le commissaire enquêteur se tient à la disposition du public pour recevoir ses observations en permanences physiques les :

- lundi 22 juin, de 9h à 12h15, à l'Hôtel d'Agglomération,
- mercredi 8 juillet, de 14h à 17h30, à la mairie de La Tessoualle,
- vendredi 10 juillet, de 14h à 17h, à l'Hôtel d'Agglomération.

Et en permanences téléphoniques en contactant le 02 72 77 21 96 les :

- mercredi 24 juin, de 14h à 17h,
- vendredi 26 juin, de 9h à 12h.

Issue de l'enquête

Le rapport et les conclusions motivées

du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de leur transmission à la préfecture de Maine-et-Loire, à l'Hôtel d'Agglomération et à la mairie de La Tessoualle aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur :

urbanisme.cholet.fr

La procédure de modification n° 3 du PLU de la Tessoualle, dont le dossier sera éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, sera approuvée par délibération du conseil de communauté de l'AdC.

Mesures spéciales Covid-19

Compte tenu du contexte sanitaire dans lequel l'enquête publique est organisée, des modalités particulières d'information et de participation du public sont définies. L'engagement de tous est sollicité pour adopter une conduite responsable, contribuant à éviter autant que possible la propagation de la Covid-19. Chacun est invité à privilégier, dans la mesure du possible, l'utilisation numérique ou téléphonique des modes

d'information, de participation et de communication définis.

À ce titre, toutes les mesures à suivre (consultation des dossiers et registres, réservation préalable des créneaux, permanences du commissaire enquêteur) :

- sont consultables sur :

urbanisme.cholet.fr,

- sont communicables en contactant le 02 44 09 25 94 ou en envoyant un courriel à : amenement-adc@choletagglomeration.fr

Maulévrier - Avis d'enquête publique

Une enquête publique concernant la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Maulévrier est organisée par l'Agglomération du Choletais, du mardi 30 juin, à 9 h, au vendredi 17 juillet, à 17 h.

Objet de l'enquête publique

La déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Maulévrier a pour objectifs de :

- faire déclarer d'intérêt général le projet d'agrandissement de la SNC Gaborit,
- mettre en compatibilité le PLU avec ce projet.

Jean-Luc Hochart, retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le président du Tribunal Administratif de Nantes.

Accès au dossier et registre d'enquête publique

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier et registre sont consultables, sur urbanisme.cholet.fr ainsi que par créneau de 30 min. ou d'une heure, sur des heures fixes à intervalle de 30 min. (9h, 9h30...):

- à l'Hôtel d'Agglomération (siège de l'enquête publique), au format papier, pendant les jours et heures habituels d'ouverture (du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 15 et de 13 h 30 à 17 h 30) en réservant préalablement le créneau au 02 44 09 25 94. Dans les mêmes conditions d'accès, le dossier est également en consultation gratuite sur un poste informatique,



- à la mairie de Maulévrier, au format papier, pendant les jours et heures habituels d'ouverture (les lundi, mardi et vendredi, de 9 h à 12 h 15 et de 15 h à 17 h, mercredi, de 9 h à 12 h, et jeudi de 9 h à 12 h 15) en réservant préalablement le créneau au 02 41 55 00 29.

Participation du public

Pendant toute la durée de l'enquête, le public peut formuler ses observations :

- sur les registres d'enquête publique au format papier dans les conditions précitées à l'Hôtel d'Agglomération et à la mairie de Maulévrier,
- par voie postale à l'adresse suivante : Agglomération du Choletais, Direction

de l'Aménagement (mise en compatibilité du PLU de Maulévrier), Hôtel d'Agglomération, BP 62111, 49321 Cholet Cedex,

- par voie électronique du mardi 30 juin à 9 h au vendredi 17 juillet, à 17 h, à l'adresse suivante : amenagement-adc@choletagglomeration.fr (objet : observation enquête publique/PLU Maulévrier).

Le commissaire enquêteur se tient à la disposition du public pour recevoir ses observations en permanences physiques les :

- mardi 30 juin, de 9 h à 12 h, en mairie de Maulévrier,
- mercredi 8 juillet, de 14 h à 17 h, à

l'Hôtel d'Agglomération du Choletais, - vendredi 17 juillet, de 15 h à 17 h, en mairie de Maulévrier.

Et en permanences téléphoniques en contactant le 02 72 77 21 96 les :

- jeudi 2 juillet, de 9 h à 12 h,
- mercredi 15 juillet, de 14 h à 17 h.

Issue de l'enquête

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de leur transmission à la préfecture de Maine-et-Loire, à l'Hôtel d'Agglomération et à la mairie de Maulévrier aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur : urbanisme.cholet.fr

La procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Maulévrier, dont le dossier sera éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, sera approuvée par délibération du conseil de communauté de l'AdC.

Compte tenu du contexte sanitaire, des modalités particulières, dont le détail est précisé p. 4, sont définies.

Agence
pour la
Promotion
du Choletais

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Pouvoir adjudicateur : Agglomération du Choletais

Agence pour la Promotion du Choletais
16 avenue Maudet - 49300 Cholet Cedex
Tél. : 02 44 09 25 20

Mode de passation : procédure adaptée

Objet du marché : impression du journal hebdomadaire de l'Agglomération du Choletais

Description : marché pour une année, commençant le 24 août 2020, dont le montant maximum annuel est fixé à 210 000 € HT.

Modalités de retrait et de dépôt du dossier

Le dossier est à retirer à l'adresse indiquée ci-dessus.

Le dossier de consultation est délivré gratuitement sur place ou sur simple demande à : pbrault@choletagglomeration.fr

Date limite de remise des offres : vendredi 17 juillet 2020 à 12 h 15

Date d'envoi du présent avis : 17 juin 2020

Agence
pour la
Promotion
du Choletais

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Pouvoir adjudicateur : Agglomération du Choletais

Agence pour la Promotion du Choletais
16 avenue Maudet - 49300 Cholet Cedex
Tél. : 02 44 09 25 20

Mode de passation : procédure adaptée

Objet du marché : distribution du journal hebdomadaire de l'Agglomération du Choletais

Description : marché pour une année, dont le montant maximum annuel est fixé à 135 000 € HT.

Modalités de retrait et de dépôt du dossier

Le dossier est à retirer à l'adresse indiquée ci-dessus.

Le dossier de consultation est délivré gratuitement sur place ou sur simple demande à : pbrault@choletagglomeration.fr

Date limite de remise des offres : vendredi 17 juillet 2020 à 12 h 15

Date d'envoi du présent avis : 17 juin 2020

Job Anjou : recrutement encore plus performant

Chef de file sur les questions d'insertion, le département de Maine et Loire mise sur les compétences et les aptitudes des bénéficiaires du RSA. Explications.

Avec 18 500 personnes inscrites au RSA et un budget consacré d'environ 100 millions d'euros, ce secteur est fondamental à bien des égards.

Face à ces données, un paradoxe subsiste et se mesure sur l'ensemble des territoires, à savoir les difficultés persistantes pour de nombreuses entreprises à recruter. Dans l'agriculture, les services aux particuliers et aux collectivités, dans l'hôtellerie-restauration, la santé et l'action sociale, le commerce, l'industrie ou les transports logistiques, près de 10 000 postes ne seraient pas pourvus.

Pour dépoussiérer son image, être plus direct, et tout simplement coller avec son temps, le département de Maine-et-Loire a lancé une nouvelle solution numérique intitulée JobAnjou.

Disponible depuis le 17 février, ce dispositif soutenu par les fédérations d'employeurs, les organisations patronales, les chambres consulaires et les collectivités territoriales s'appuie sur un matching entre les compétences et les aptitudes des bénéficiaires et celles indiquées par les entreprises dans leurs offres d'emploi. Le tout repose sur un système de géolocalisation favorisant le recrutement de proximité. Au-delà du procédé, c'est donc toute la mécanique de recrutement qui est inversée avec une primeur donnée au profil intrinsèque des candidats, en espérant, par la suite, une montée en compétences via des formations ciblées et adaptées.

Infos : www.jobanjou.fr

Réouverture de l'Office de Tourisme du Choletais

L'Office de Tourisme, 14 avenue Maudet à Cholet, a rouvert ses portes le 2 juin dernier et a réaménagé son hall d'accueil pour recevoir le public dans les meilleures conditions : un pré-accueil en extérieur pour filtrer les demandes, les gestes barrières (port du masque, gel hydroalcoolique, plexiglas sur le comptoir d'accueil, distanciation physique), un agencement du hall d'accueil pour une meilleure gestion des flux avec la mise en place d'une circulation à sens unique, un poste dédié à la Boutique, le Click & Collect avec possibilité de rendez-vous au 02 41 49 80 00 ou info-accueil@ot-cholet.fr. Les horaires restent inchangés : du lun. au sam. de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 18 h (mar. ouverture à 10 h) et les dim. de 10 h à 12 h.

Vie du territoire

AdC - Le Service Emploi rouvert depuis le 14 mai

Les demandeurs d'emploi peuvent s'adresser au Service Emploi de l'Agglomération du Choletais depuis le 14 mai dernier. Certains créneaux sont ouverts sur rendez-vous, d'autres sont en « entrée libre ».

Le Service Emploi du Choletais a rouvert ses portes le 14 mai dernier, avec toutes les mesures barrières de précaution (port du masque, gel hydroalcoolique, distanciation physique, nombre limité de personnes accueillies, etc.).

> Le site de la rue des Bons Enfants à Cholet propose un accueil sur rendez-vous le matin (du lundi au jeudi, de 9 h à 12 h) au 02 44 09 25 90. Toutefois, l'après-midi (du lundi au vendredi, sauf mercredi, de 14 h à 17 h), le service est ouvert en « entrée libre », sans rendez-vous. Des conseillères emploi se tiennent à la disposition du public pour effectuer des entretiens.

> L'antenne du Service Emploi, située au May-sur-Èvre, est également ouverte sans rendez-vous chaque lundi, de 8 h 45 à 11 h 45 et de 14 h à 17 h, et chaque jeudi, de 8 h 45 à 11 h 45.

> L'accueil de proximité dans les quartiers de Cholet est maintenu, uniquement sur rendez-vous auprès de Corinne Rousselot au 06 38 56 03 03.

• Quartier La Colline/Villeneuve
Lundi de 14 h à 17 h
Centre social Horizon,
4 allée des Aigles
• Quartier Favreau-Les Mauges
Mardi de 9 h à 12 h
Centre social du Planty,

55 rue du Planty

• Quartier Bretagne-Bostangis
Mercredi de 9 h à 12 h
Centre social Pasteur,
1 rue Docteur Émile Maillard
• Quartier Jean Monnet
Jeudi de 9 h à 12 h
Centre social K'léidoscope,
13 av. du Président Kennedy

Infos :

Service Emploi du Choletais
48 rue des Bons Enfants à Cholet
Tél. : 02 44 09 25 90
Antenne du Service Emploi du Choletais
10 place de la République
au May-sur-Èvre
Tél. : 02 41 70 50 32

Cholet - Consommer local et localement

La pandémie de Covid-19 a mis à mal notre économie. Il est important que chacun soutienne les commerces de proximité, les artisans et les entreprises en consommant le plus localement possible.



Direction de la Communication - Ville de Cholet

Consommer local et localement, c'est ce que suggère la nouvelle campagne « Consommer à Cholet, c'est bon pour ma ville ». La Ville, qui avait déjà annoncé, pendant le confinement, une exonération des droits d'occupation du domaine public pour cette période et la gratuité du stationnement jusqu'au 2 juin dernier, s'est engagée à prolonger cette gratuité entre 12 h et 14 h, à la demande des commerçants.

Elle a également autorisé les restaurateurs et autres établissements à élargir leurs terrasses gratuitement, pour leur permettre d'accueillir les Choletais dans les meilleures conditions. Consommer local et localement, c'est-à-dire favoriser ses achats à Cholet, est un engagement citoyen et solidaire pour aider les commerces, à relancer leur activité et survivre face à cette crise sans précédent. Les commerçants, et plus globalement l'économie locale, ont besoin de tous.

Il est aussi envisagé des initiatives commerciales de type braderie, journée commerciale ou nocturne.

La démarche de consommer localement s'applique également aux autres communes de l'AdC.

Infos : cholet.fr

Cholet - Glisséo, désigné complexe aquatique pilote

Les licenciés des clubs sportifs et les habitués de Glisséo ont retrouvé avec plaisir le chemin du complexe sportif depuis le lundi 8 juin malgré les contraintes du moment. L'équipement a été choisi pour être site pilote de l'expérimentation des protocoles sanitaires



Mathilde Richard

Équipement emblématique en matière de sport et de loisirs du Choletais, Glisséo avait déjà été durement éprouvé par un incendie puis une inondation qui avaient provoqué la fermeture de ses piscines en début d'année. Le confinement est venu s'ajouter à la série noire.

La publication des guides et autres recommandations sanitaires, depuis la fin du mois de mai puis l'annonce de l'ouverture possible des piscines à partir de début juin, ont été mises à profit par Cholet Sports Loisirs, le gestionnaire, pour réfléchir à une réouverture garantissant la sécurité des salariés et du public. Bien entendu, il appartient aux usagers de respecter les nouvelles règles, temporaires, de fonctionnement.

Un défi, voire une « révolution »

« L'enjeu est de taille, à savoir permettre l'accès aux clubs et au public dans des conditions sanitaires très strictes » note Michel Champion, président de Cholet Sports Loisirs qui ajoute : « c'est une révolution pour l'habitué de Glisséo, qu'il soit adhérent d'une association ou particulier. Il est vrai que la liste des recommandations et des interdictions établies par les autorités sanitaires au gré des différents guides, complétée par les recommandations des fédérations, est un véritable carcan. Les équipes de Glisséo ont eu à cœur de

tout mettre en œuvre pour rouvrir le site, malgré ces contraintes : respect des gestes barrières, respect des mesures de distanciation physique, pas de vestiaires collectifs, pataugeoire fermée, bains à remous interdits, fermeture du hammam et des saunas, interdiction de regroupement, respect d'un sens unique de circulation » détaille-t-il. Des mesures imposées qui bouleversent le mode de fonctionnement habituel. C'est pourquoi, jusqu'à la troisième phase du déconfinement prévue le lundi 22 juin, « un tarif unique de 3,50 € a été proposé au public, mais le coût à supporter est important pour l'établissement » précise Michel Champion.

« Séances de cinéma »

Une mise en œuvre qui a demandé un travail conséquent d'anticipation de toute l'équipe de Glisséo. À ce sujet « nous avons associé, depuis plusieurs semaines, l'ensemble des clubs résidents du complexe, associations aquatiques et de sport de glace » glisse le directeur du site, Bruno Cailleton. Celui-ci souligne aussi « l'excellente collaboration des président(e)s de clubs afin de trouver des solutions communes ». Deux protocoles sanitaires ont été signés, l'un pour les piscines, l'autre pour les patinoires. « Le plus difficile a été de s'adapter à la configuration des lieux par rapport aux contraintes ».

Le Fitness a aussi rouvert avec un petit nombre de pratiquants, distanciation physique oblige. La conséquence la plus importante « est la baisse de la Fréquence Maximale Instantanée (FMI), qui passe pour les piscines de 1 150 personnes à 185 ! Il a fallu trouver un moyen pour accueillir plus de monde. Très vite, nous sommes partis sur le schéma des « séances de cinéma ». Désormais, le baigneur réserve, par téléphone ou sur Internet, sa séance de piscine, une seule par jour, d'une durée d'1 h 30 à 2 h, dans l'un des trois espaces des piscines, sans pouvoir aller de l'un à l'autre : la halle sportive, la halle ludique intérieure ou la halle ludique extérieure, avec un bracelet de couleur correspondant » explique Bruno Cailleton.

Espoir pour la période estivale

À raison de quatre séances quotidiennes, entrecoupées d'une désinfection des cabines et des points de contact, les piscines peuvent accueillir pour le moment jusqu'à 740 personnes par jour, du lundi au vendredi, et 555 le week-end avec trois séances. Nous sommes loin des 2 000 baigneurs en plein mois de juillet, mais sous réserve d'un bon fonctionnement de ces mesures et de la compréhension des usagers, la levée progressive des contraintes est envisagée par l'équipe de Glisséo. « On peut supposer

un retour à la normale pour la période des mois de juillet et août, toujours en accord avec le ministère des Sports » évoque Michel Champion.

Concernant les patinoires, seuls les clubs en ont retrouvé l'usage depuis le 8 juin. Elles seront rouvertes pour le public à compter du lundi 6 juillet. Toutes les informations relatives aux conditions d'accès actualisées seront disponibles sur www.glisseo.com

Malgré ces mesures, l'essentiel est que les Choletais retrouvent le plaisir de leurs pratiques favorites au sein de ce complexe aquatique, le seul retenu parmi les cinq départements de la région des Pays de la Loire, par le ministère des Sports pour être site pilote lié à l'expérimentation des protocoles sanitaires en piscines qui court sur trois semaines. « Cette démarche, à laquelle sont associés 26 sites sur tout le territoire, est un préalable à l'ouverture générale des piscines en France et permettra d'élaborer un référentiel de bonnes pratiques afin d'optimiser l'accueil du public » rappelle Roxana Maracineanu, ministre des Sports. Une belle reconnaissance pour Glisséo et son équipe!

Infos :

Tél. standard 02 41 71 64 20
Tél. Espace fitness : 02 41 71 64 25
www.glisseo.com

AdC - Derniers regards sur le confinement

Dans le même esprit que le Cahier de notre précédente édition, présentant la ville de Cholet confinée, voici d'autres images de notre territoire « à l'arrêt ».

La Tessoualle



Mairie de La Tessoualle

D'un côté, les canards profitaient d'une certaine tranquillité. De l'autre, des affiches remerciant les personnels soignants ont été réalisées par les enfants de l'école du Moulin lors du confinement, dans le cadre d'un projet d'arts plastiques avec les deux enfants de soignants accueillis à l'école. Ce projet s'est ensuite étendu à tous les enfants de l'école.

Nuaillé



Nuaillé

Le bourg de Nuaillé et l'axe Cholet-Saumur tant fréquenté, soudainement sans le moindre véhicule.

Saint-Léger-sous-Cholet



Mairie de Saint-Léger-sous-Cholet

Comme toutes les écoles, l'école publique des Bois a adapté ses classes pour garantir un accueil des élèves respectant les normes sanitaires. Là aussi, la circulation des véhicules et la déambulation des habitants étaient réduites au minimum.

AdC - Le bien-être, moteur pour la vie professionnelle

En juin, la Régie de quartier Actif, entreprise d'insertion à Cholet, met en place une action intitulée « le mois du bien-être ». Cette opération est financée par le Contrat de ville.



Régie de quartier Actif

Tous les vendredis du mois de juin, la Régie de quartier Actif propose une journée « bien-être » à ses salariés. À chaque séance, une dizaine d'entre eux y participe, ainsi, fin juin, ils auront tous bénéficié de cet instant de détente.

« L'objectif est de mettre en avant des pratiques facilement réapplicables en autonomie, pour à terme, être plus serein face à des situations de stress, comme un entretien d'embauche par exemple » soulignent Élodie Antoine et Isabelle Ripoché, conseillères en insertion socio-professionnelle, ajoutant : « En cette période particulière de post-confinement, on remarque également que les liens entre collègues sont modifiés et une journée de ce type permet de favoriser et développer la communication et les échanges. »

Sous forme d'ateliers liés au bien-être physique et/ou intellectuel, le pro-

gramme sera donc le suivant :

- de 8 h à 10 h 30 : réflexologie et auto-massages pour mieux anticiper les maux du quotidien et gérer son stress,
- de 10 h 45 à 13 h 45 : diététique pour manger sainement, simplement et peu cher,
- de 14 h 15 à 16 h 30 : sport pour se dépasser physiquement.

Infos :

Régie de quartier Actif
2 rue Saint Vincent de Paul à Cholet
Tél. : 02 41 62 26 26
contact@regie-actif.fr

Bégrolles-en-Mauges - L'alimentation par la chrononutrition

Annabelle Devanne est coach en chrononutrition, formée par l'Institut de Recherche Européen en nutrition et santé. Elle met en place des programmes pour retrouver une silhouette harmonieuse et équilibrée en réorganisant l'alimentation.

Initialement formée d'un BTS diététique qu'elle a complété par une formation de préparatrice en pharmacie, Annabelle Devanne a suivi ces dernières années différentes formations en chronobiologie et alimentation qui ont agi telles des révélateurs, remettant en cause tout ce qu'elle avait appris lors de ses études. « *C'est la première fois qu'on m'expliquait vraiment l'impact de tel ou tel aliment sur le corps* ». Convaincue par cette approche scientifique démontrée, elle a souhaité se former en janvier dernier à l'Institut de Recherche Européen en Nutrition et Santé situé à Rouen puis s'installer en tant que coach en chrononutrition, à Bégrolles-en-Mauges.

« *La chrononutrition est éloignée de*

la diététique, ce n'est pas un régime. J'apporte des conseils afin de réapprendre à manger et être en meilleure santé, mincir et perdre du volume avec simplicité. »

Cette méthode vise à réorganiser l'alimentation : manger les bons aliments au bon moment, c'est-à-dire quand il y en a besoin, sans surcharge ni carence. « *La chrononutrition est une méthode de rééquilibrage alimentaire unique qui fait mincir mais sans l'effet yoyo, sans frustration. Il est possible de faire quelques écarts, le corps ne les stockera pas. Il n'y a pas de carence : les apports journaliers recommandés en vitamines, minéraux et oligo-éléments sont atteints et la masse musculaire est préservée. La digestion est aussi*

améliorée : il y a moins d'acidité gastrique, moins de ballonnements et le ventre est plus plat. L'organisme est moins fatigué, car moins sollicité par une alimentation non adaptée. Enfin, les troubles du sommeil diminuent » explique-t-elle.

Annabelle Devanne réalise les programmes personnalisés en collaboration avec le Dr Delabos, médecin nutritionniste créateur de la chrononutrition. « *La chrononutrition s'adapte à tous les âges, dès 24 mois, aux personnes présentant des intolérances alimentaires et suivant des régimes spécifiques et est particulièrement adaptée aux personnes souffrant de diabète ou de cholestérol. Tout est simple, sans calcul de calories. Le but est de garder*



cette alimentation à vie, sans que ce soit restrictif ou compliqué. »

Infos :

Annabelle Devanne

Tél. : 06 84 55 96 61

annabelle.devanne@outlook.fr

Cholet - L'Atelier M., la nouvelle cordonnerie du quartier du Sacré-Cœur

Manuela Pohardy a créé en janvier dernier l'Atelier M., un projet qui concrétise un changement de carrière et qui par la même occasion, offre aux habitants du quartier du Sacré-Cœur la possibilité de profiter des services d'une cordonnerie.



Assistante administrative en vente à distance pendant plus de 20 ans, la choletaise Manuela Pohardy a décidé d'apporter du changement à sa vie professionnelle à un moment où cela lui apparaissait opportun. Prudente, elle a réalisé un bilan de compétences qui a mis en relief des aptitudes à exploiter, sans surprise : « *J'ai toujours aimé le travail manuel, le côté artistique. C'est donc vers cela que je pouvais me diriger. Plus précisément la cordonnerie, qui rassemble tout ce que j'aime* »

explique-t-elle. Elle a alors suivi la formation ad hoc de l'AFPA de Cholet - la dernière session - durant laquelle elle a appris son métier. Souhaitant se mettre à son compte, elle réfléchit son projet, étudie tous ses aspects avant de se décider à quitter son emploi de salariée. L'emplacement de sa boutique-atelier a vite été trouvé : en transformant les garages d'une maison d'habitation, dans le quartier du Sacré-Cœur, un quartier qu'elle connaît bien. « *Le cordonnier de la rue Pasteur a fermé depuis deux ans* »

fait-elle remarquer. Si Cholet compte six cordonneries, Manuela Pohardy est la seule femme représentée. « *Nous étions quatre femmes sur douze en formation. C'est un métier manuel, mais pas physique* ». C'est d'ailleurs pour ce regard féminin - qu'elle ajoute à son savoir-faire - qu'une cliente a souhaité lui confier la modification de plusieurs paires de chaussures de grande qualité, un travail nécessitant précision et sens de l'esthétisme. Au-delà, c'est tout un quartier qui se réjouit de son installation : « *Les habitants se disent chanceux d'avoir tous les commerces et service de proximité à leur portée. Selon eux, maintenant, il ne leur manque plus qu'une poissonnerie !* ».

L'enthousiasme paraît également chez la cordonnière, qui ne regrette en rien son changement de cap professionnel, où elle apprécie de travailler de façon indépendante tout en profitant du contact avec la clientèle.

En réparant chaussures, sacs, blousons et tout objet en cuir ou en toile épaisse, elle multiplie les réparations aussi diverses les unes que les autres. « *Les clients se présentent avec une problématique, il faut trouver des solutions,*

des astuces esthétiques à chaque petit problème. C'est ce qui rend le travail intéressant. Et puis, de plus en plus de personnes préfèrent maintenant acheter des articles de qualité et quand l'usure apparaît, les font réparer pour faire durer. »

Outre les réparations, Manuela Pohardy propose la reproduction de clés, des produits d'entretien du cuir et des accessoires, la teinture de cuirs ternis ou fatigués par le temps et un service exclusif à Cholet de patine pour personnaliser chaussures, ceintures ou autres à l'infini.

Son atelier faisant également office de boutique, c'est bien entendu vers la qualité qu'elle s'est tournée pour présenter des articles de maroquinerie, en cuir véritable, fabriqués en France, en Italie ou au Portugal.

Infos :

Cordonnerie Atelier M.

56 boulevard du Maréchal Joffre à Cholet

Tél. : 02 41 55 72 81

Facebook : Cordonnerie.Atelier.M

Horaires :

ouvert en continu dès 7 h 45

(sauf le lundi et le samedi, à 9 h)

Fermé le mercredi et le samedi après-midi

Cholet - Des animaux en éco-pâturage à l'école Les Richardières

Depuis le mois de février dernier, des animaux sont confiés à l'école Les Richardières, labellisée E3D pour École en Démarche de Développement Durable. Chèvres, moutons, alpagas, ânes et veau se succèdent, pour le plus grand bonheur des 171 élèves.



Une brebis Nez noir du Valais et son agneau, confiés à l'école Les Richardières pendant tout le mois de mars.

Après les chèvres et leurs chevreaux en mars, ce sont les brebis de race Nez noir du Valais et leurs agneaux qui sont venus occuper les vastes espaces de verdure des écoles maternelle et primaire Les Richardières tout ce mois de mars. Au mois d'avril, ils seront remplacés par un alpaga, puis par une ânesse (ou poney) et son petit en mai et enfin, par une vache en juin.

Ces animaux, confiés par Ma Petite Ferme Chez Vous de Gétigné - et dont il a fallu s'occuper même en période de

confinement -, ont plusieurs fonctions au sein de l'école.

La première, c'est l'éco-pâturage. « *On s'est dit : pourquoi utiliser une tondeuse avec du pétrole alors qu'on peut opter pour une démarche en phase avec le développement durable ?* » explique Nathalie Guillemet, directrice de l'école primaire. *La mairie a bien voulu jouer le jeu : elle a installé les clôtures nécessaires et finance l'accueil des animaux.* »

Chaque classe, de maternelle comme

d'élémentaire, est à tour de rôle responsable du soin des animaux : les nourrir, leur donner de l'eau fraîche, changer leur litière, veiller à leur bien-être « *et leur faire des câlins* » ajoute la directrice.

En outre, la présence de ces animaux revêt également un intérêt pédagogique interdisciplinaire. « *Leur proximité permet d'aborder des thèmes scientifiques : quelle est l'alimentation des différentes espèces accueillies, leur mode de reproduction, leur espace de vie, mais aussi de découvrir des œuvres littéraires sur les animaux - par exemple La Chèvre de Mr Seguin - ainsi que le vocabulaire qui leur est associé. Leur présence permet aussi de faire comprendre l'importance du respect de l'animal, dans le cadre de l'éducation morale et civique. Les enfants doivent adapter leur attitude vis-à-vis des animaux, ne pas être brusques. C'est pareil avec leurs camarades. Il faut apprendre à adapter sa façon d'aller vers l'autre* » fait remarquer Nathalie Guillemet.

Certains élèves se voient même embrasser une carrière de vétérinaire, Pendant les vacances, l'équipe de 16 enseignants se relaie pour assurer la continuité des soins quotidiens aux animaux. « *On a même remarqué que des habitants venaient leur donner*

de la nourriture. C'est aussi un objectif de la ferme pédagogique et de l'éco-pâturage : faire rentrer le quartier dans l'école, l'associer à cette démarche. »

L'école, labellisée E3D, compte également un potager de légumes et plantes aromatiques enrichi du compost produit sur place et arrosé grâce à l'eau collectée dans des récupérateurs d'eau, une ruche pédagogique avec des abeilles et des poules qui se délectent des déchets de cantine. L'établissement scolaire organise aussi des observations d'oiseaux, avec la Ligue de Protection des Oiseaux.

Toujours dans la lignée du développement durable, l'école participe à l'opération Nettoyons la nature, supprime les gobelets jetables, récupère les bouchons, les cartouches d'encre, les piles, et les vieux manuels scolaires, qui repartent vers le Sénégal. Autant d'actions qui deviennent naturelles et se révèlent bénéfiques.

Parmi celles-ci, citons également le lapin en résidence permanente, tantôt dans les classes, tantôt dans son espace aménagé à l'extérieur, particulièrement apprécié des enfants « *pour la câlinothérapie. Quand un enfant ne va pas bien, la médiation animale le calme, l'apaise* » conclut la directrice.

AdC - Et si vous testiez le potentiel solaire de votre toiture ?

L'Agglomération du Choletais est partenaire de la plateforme solaire ou cadastre solaire. Un outil permettant de juger s'il est possible et opportun ou non d'équiper votre propriété en panneaux photovoltaïques ou panneaux thermiques.



Pour favoriser le développement des énergies renouvelables et, notamment, le recours à l'énergie solaire photo-

voltaïque et thermique, le Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire (Siéml), en partenariat avec les intercommunalités du département, dont l'Agglomération du Choletais, a mis en place un outil simple, fiable et gratuit pour répondre à tous ceux qui s'interrogent sur l'opportunité d'une installation solaire.

Cette plateforme web, élaborée par la société In Sun We Trust, permet de connaître le potentiel solaire de votre toiture en quelques clics. À partir de données géographiques, le simula-

teur estime le potentiel de production d'énergie solaire de votre toit. Il repère son orientation et son inclinaison, ainsi que l'ombrage lié aux bâtiments ou arbres alentour.

L'objectif est de fournir gratuitement aux habitants une réponse rapide sur le gain à installer des panneaux photovoltaïques, leur nombre optimal à prévoir, l'économie réalisée... Le devis et l'étude sont gratuits pour tous les habitants et professionnels habitant dans le département de Maine-et-Loire.

Service supplémentaire, la plateforme

propose une mise en relation avec des artisans locaux qualifiés, qui ont signé une charte d'engagement et de qualité.

Ce dispositif intègre un accompagnement complet puisque de la réflexion sur le projet jusqu'à deux ans après la pose des panneaux solaires, un suivi est mis en place.

Infos :

www.sieml.fr/insunwetrust49
Tél. : 09 87 67 23 84
(numéro non surtaxé)

AdC - Colonnes à verre, bornes à textile, la patience s'impose

La période de confinement semble avoir été propice au tri de vêtements tandis que les dépôts en colonnes à verre était impossible. En cette période de déconfinement, le service de Gestion des déchets en appelle à la patience... et au civisme des usagers afin de préserver leur environnement.

Tri du verre

Avec le confinement, le service Gestion des déchets de l'Agglomération du Choletais (AdC) a pu observer des débordements... dans le comportement des usagers. Cette période si particulière, qui a vu les caddies, dans les supermarchés, se remplir bien plus vite qu'à l'habitude, a-t-elle également engendré plus de déchets de verre? Difficile à dire, mais un constat s'impose : les colonnes à verre se sont vite remplies. « *Les gens on tout gardé pendant le confinement et, malgré des renforts, le prestataire n'arrive pas à vider assez vite les colonnes. Ça déborde* » reconnaît le service. Et quand ça déborde, certains ne peuvent s'empêcher de laisser le carton de bouteilles à côté du conteneur plutôt que de repartir avec!

Filière textile à l'arrêt

Un phénomène également observé autour des conteneurs à textile. Sauf que là, des écriteaux indiquent bien aux usagers que la filière de recyclage ne fonctionne actuellement plus. « *La filière textile est totalement à l'arrêt au niveau international*, précise Cédric Van Vooren, maire de Veziens et conseiller délégué à la Gestion des déchets. *Nous n'avons aucune visibilité quant à la reprise de l'activité, certainement pas avant la mi-juillet. En attendant, les bornes vont être retirées* ».

Poubelle jaune = recyclage

En ce qui concerne la collecte au porte à porte des bacs jaunes et marron, le service observe encore trop de sacs fermés déposés dans les bacs jaunes, destinés au tri sélectif. « *Il y a plusieurs comportements possibles*, poursuit Cédric Van

Vooren: *soit des gens qui mettent des emballages dans un sac parce qu'ils sont sales, ce qui est dommage, car cela va en refus de tri et part à l'enfouissement ou l'incinération. Nous trouvons également des sacs d'ordures ménagères, qui peuvent être déposés par des personnes de passage, par exemple.* »

Enfin, de gros plastiques durs, relevant des déchetteries apparaissent encore, également, dans la poubelle jaune, comme des jouets, par exemple.

Reprise progressive des standards

Côté eau et assainissement, au moment où Synergences hebdo boucle cette édition, l'accueil physique de Suez n'a pas encore rouvert et le standard téléphonique est réduit, entraînant plus d'attente que d'habitude. La reprise des standards est également progressive chez Véolia. Toutes les prestations des délégataires n'ont pas repris complètement, surtout les interventions au domicile des usagers (pose de compteur d'eau potable, contrôle des branchements d'eaux usées, etc.) : ce sont les interventions sans contact avec les usagers qui reprennent en premier et, bien sûr comme partout, tout le monde n'a pas été déconfiné.

Nouvelle adresse

Le standard téléphonique du service Gestion des déchets, est opérationnel, comme l'accueil physique où, toutefois, une seule personne est reçue à la fois. Depuis le jeudi 11 juin, cet accueil physique, qu'il concerne les déchets, l'eau, l'assainissement ou les espaces naturels, est transféré à Mail II, en face de l'Hôtel de ville-Hôtel d'agglomération, à Cholet.

Pour rappel, Suez est le délégataire de l'AdC à Cholet, Saint-Christophe-du-Bois et La Tessoualle. Ses agents sont dotés d'une tenue – et d'un véhicule – marqués et sont titulaires d'une carte professionnelle pouvant être demandée à tout moment par les usagers. Aucun agent est habilité à recevoir de l'argent en espèces de la part des usagers.

En cas de doute, ceux-ci peuvent contacter le centre relation clientèle au 0977 408 408.

Attention aux faux agents du service de l'eau!

L'Agglomération du Choletais (AdC) a été informée par Suez de la démarche d'individus qui, se faisant passer pour des agents du service de l'eau, demandent à pénétrer chez les particuliers au prétexte de vérifier les installations et la pression du robinet.

l'AdC et Suez tiennent à mettre en garde les habitants du territoire quant à ces pratiques frauduleuses et recommandent la plus grande vigilance.



► N° Vert 0 800 97 49 49

APPEL GRATUIT

Où jeter masques, gants, lingettes et mouchoirs?

Depuis le confinement, les masques et les gants ont également fait leur apparition dans la poubelle jaune, « *alors qu'ils doivent être déposés dans le bac marron, comme tous les déchets de la toilette. D'accord, c'est du papier et du plastique, mais qui peuvent être infectés. Les masques sont même des déchets composites; il n'y a pas que du papier* » précise l' élu délégué à la Gestion des déchets de l'AdC.

« *Même en période de déconfinement, nous devons rester*

vigilants face à la propagation du virus, ajoute l' élu. *Les mouchoirs, masques, gants, lingettes de nettoyage... sont à jeter dans un sac plastique que l'on réserve à ces déchets. Ce sac doit être soigneusement fermé puis conservé 24 heures avant d'être placé dans la poubelle des ordures ménagères classiques. Aucun de ces produits ne doit être jeté dans la poubelle jaune, dans le compost, dans la nature ou par terre dans la rue.* »

Des conseils de bon sens...

La Séguinière et Nuillé - Le miel de trèfle de retour chez Famille Mary

Le confinement et le printemps très ensoleillé ont profité aux abeilles. De quoi reconforter Famille Mary dont la production de miel avait chuté ces dernières années.



des abeilles nous ont déjà permis de récolter 40% de miel de printemps de plus que l'an dernier, constate-t-il. Nous avons même obtenu du miel de trèfle de la région, ce qui n'était pas arrivé depuis 20 ans! Cela s'explique par le fait que les bords des routes sont restés à l'état naturel. Nous avons un métier météodépendant. Nous ne pouvons pas promettre la production. Ces dernières années, nous avons eu 30 à 40% de pertes. Cette année par exemple, nous avons très peu de miel d'acacia, car la floraison a été très courte.»

Famille Mary récolte le miel de printemps en avril et mai, puis le miel d'été en juin et juillet. Ses 700 ruches, dont quelques-unes sont installées à La Séguinière et, depuis cette année, en forêt de Nuillé, lui permettent de proposer du miel de trèfle, de colza, de

châtaignier, de tournesol, de fleurs de prairies et de fleurs de lierre.

Entreprise familiale et plus ancien commerçant des halles de Cholet – les miels Mary se vendaient déjà aux halles place Rougé – Famille Mary fêtera ses 100 ans l'an prochain. L'entreprise réunit une centaine de salariés, dont une quarantaine à Saint-André-de-la-Marche et possède 30 magasins de vente directe.

Elle propose également, au moulin Beau-Rivage, toute une offre touristique autour de la découverte de l'abeille.

Infos:

Famille Mary
Lieu-dit Beau Rivage
à Saint André-de-la-Marche
Tél.: 02 41 55 35 79
www.famillemary.fr

S'il y en a qui ont particulièrement apprécié le confinement, ce sont bien les abeilles. D'autant que la période a coïncidé avec un beau début de printemps permettant une floraison précoce. Ainsi, les abeilles

ont pu butiner à loisir des espaces qui, d'habitude à pareille époque, sont déjà fauchés. «**Le confinement a permis une purification de la nature**, confirme Benoît Mary, P.D.G. de Famille Mary. **La météo favorable et la bonne santé**

Économie

Cholet - La plateforme eMode sollicitée pour personnaliser des masques

Membres du réseau Mode Grand Ouest, la plateforme eMode et l'entreprise régionale Actimage ont été mises en relation pour réaliser des masques personnalisés.

La plateforme eMode, basée dans les locaux du Lycée de la Mode à Cholet, a récemment accompagné une entreprise régionale membre de Mode Grand Ouest, Actimage, au développement de masques barrières non tissés innovants (lavables et personnalisés). Pour David Geneviev, dirigeant de l'entreprise – spécialisée dans le vêtement d'image (historiquement militaire) et pionnière dans l'utilisation du polyester – «**ce partenariat offre des possibilités fabuleuses en termes d'impression**». David Geneviev a déjà de nombreux contacts avec le monde du sport et du tourisme, les entreprises, les mécènes et espère distribuer auprès des collectivités, pharmacies, commerces de proximité, grande distribution, etc. «**Nous pouvons produire six millions de masques par semaine, blancs ou personnalisés, avec le produit le plus**



respirant au monde. Et grâce à la technologie d'impression eMode, chaque idée est autant de supports de communication » s'enthousiasme-t-il. «**La plateforme eMode est, en effet, sollicitée pour réaliser des essais et des petites séries de masques personnalisables pour les entreprises du réseau Mode Grand Ouest, mais également pour des designers. Nous utilisons l'impression numérique textile avec des encres certifiées Oeko-Tex. Les atouts de cette technologie sont nombreux : créa-**



tion de motifs sans limite du nombre de couleurs, impression en motif placé ou "allover" possible sur tout type de textile, réalisation d'un modèle unique ou d'une série » souligne Carole Coutand, directrice de la plateforme eMode. «**Les producteurs français ont répondu à l'engagement solidaire et ont actuellement 60 millions de masques à écouler, dont 10 millions à ma connaissance dans l'Ouest** » précise Laurent Vandendor, délégué général du réseau Mode Grand Ouest, qui ajoute : «**Le réseau in-**



vite l'échelon local à le solliciter, autant que faire se peut. » Dans cette perspective, le Conseil départemental de Maine-et-Loire a passé une commande auprès de Mode Grand Ouest.

Infos:

Plateforme eMode
20 rue Carteron à Cholet
Tél.: 02 41 71 69 33
contact@emode.fr

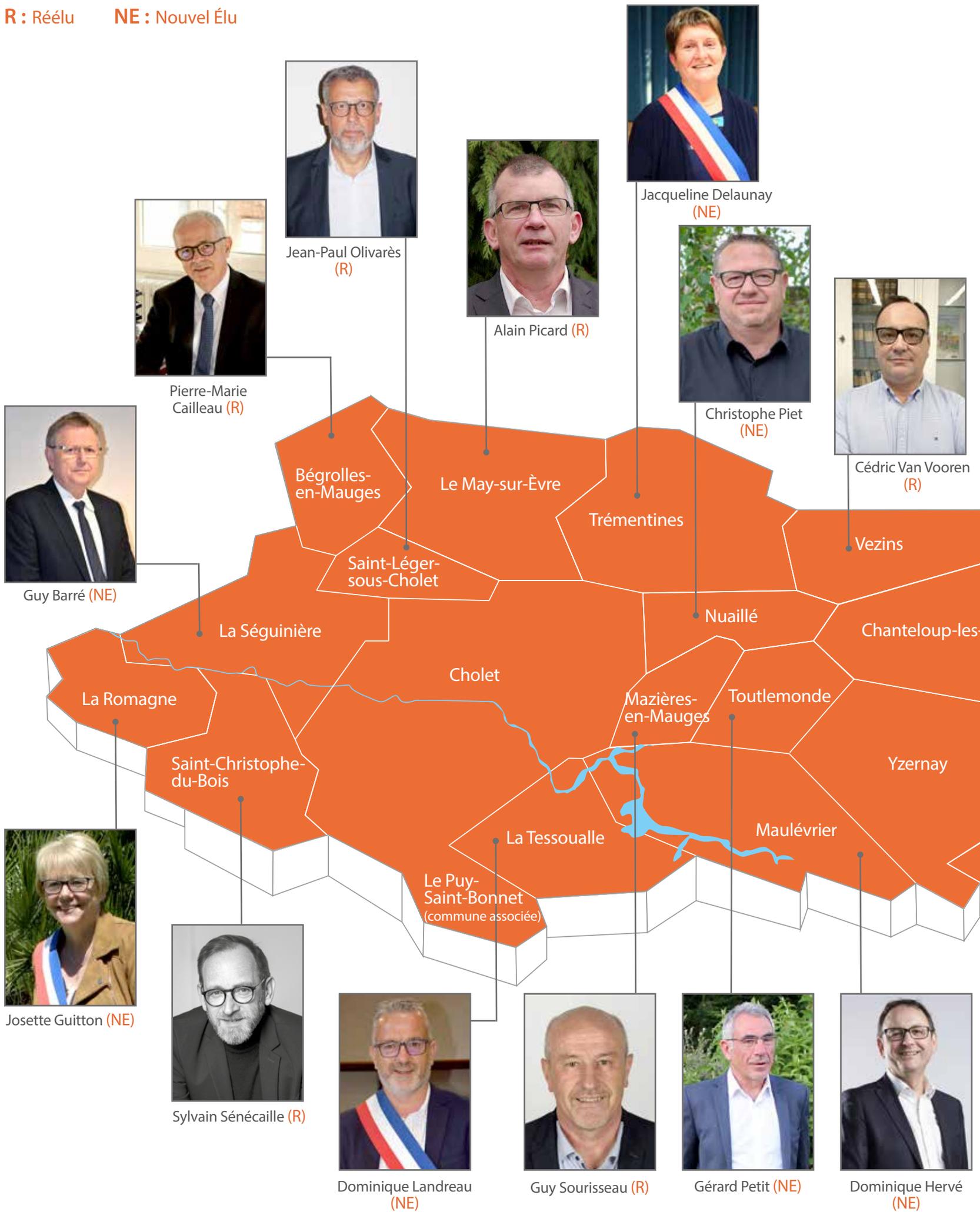


Les maires des communes de l'Agglomération du Choletais

Les maires du territoire de l'Agglomération du Choletais, dont la liste a remporté la majorité des suffrages au premier tour des élections municipales du 15 mars dernier, sont maintenant tous entrés en fonction, après l'installation des conseils municipaux, hormis Cholet dont le second tour a lieu le dimanche 28 juin. Pour ce nouveau mandat, qui marquera la période 2020-2026, de nouveaux visages apparaissent.

Nous vous proposons de les découvrir, dans l'attente de la mise en place du prochain Conseil de l'Agglomération du Choletais, le mercredi 15 juillet.

R : Réélu **NE** : Nouvel Élu





Olivier Rio (NE)



Philippe Bernard (NE)



Guy Dailleux (R)



Médéric Thomas (NE)



Xavier Testard (R)



Pascal Bertrand (R)



Olivier Vitré (R)



Sylvie Barbault (NE)



Joël Poupard (NE)



Sébastien Créтин (NE)

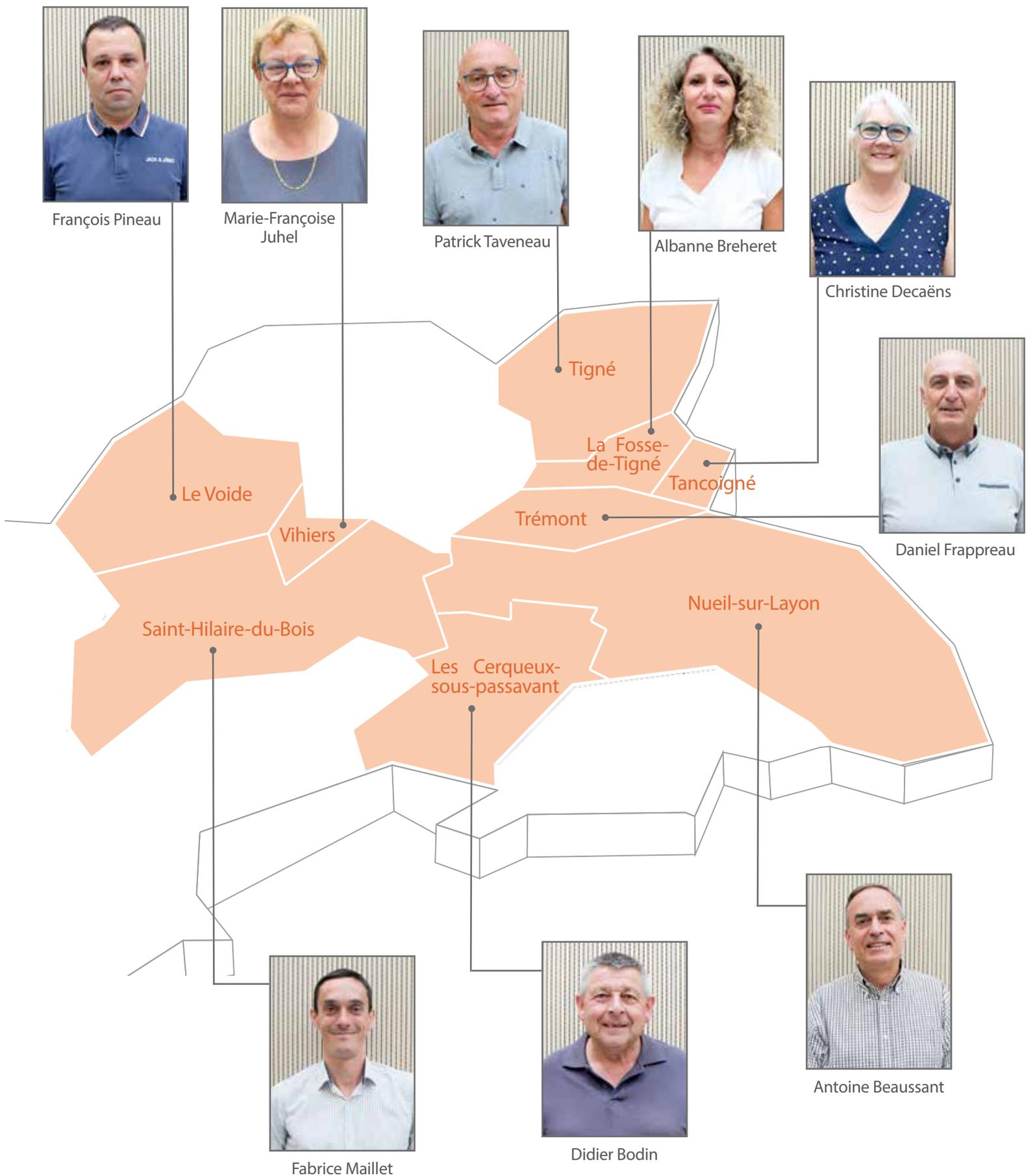


Dominique Séchet (NE)



Serge Lefevre (NE)

Maires délégués de la commune nouvelle de Lys-Haut-Layon



Lys-Haut-Layon/Vihiers - Mélo retouche et création sauvée par les masques

Entamée en septembre dernier seulement, l'activité commerçante de Mélodie Lannoy a été préservée grâce à la confection de quelque 4 000 masques. Le magasin Kréa et l'entreprise Lys confection ont, eux aussi, répondu à de nombreuses demandes de fournitures de masques.



En septembre 2019, le magasin Avant retouche de Vihiers, commune déléguée de Lys-Haut-Layon, devenait Mélo retouche et création. « *J'ai toujours été dans la confection pendant mes études. C'était une boutique que je connaissais pour y avoir fait des stages, et je m'entendais bien avec la gérante, explique Mélodie Lannoy, la nouvelle propriétaire du commerce. Avoir mon magasin est quelque chose dont j'ai toujours eu envie. J'ai gardé la confection et les retouches et j'ai développé la création, tant enfant qu'adulte. J'ai également amené un rayon chaussettes, grâce à un créateur de Doué-la-Fontaine et amélioré le rayon mercerie.* »

En fermant sa boutique le samedi 14 mars dernier au soir, Mélodie Lannoy ne se doutait probablement pas qu'elle ne la rouvrirait que neuf semaines plus tard. Un coup dur pour un commerce si récent, que la jeune entrepreneuse a réussi à surmonter. « *Les premiers jours ont été difficiles à digérer, se souvient-elle, puis je me suis dit : « ce n'est pas grave, on va trouver d'autres solutions ». Très vite, le besoin de masques s'est fait sentir, et j'ai été sollicitée, par la pharmacie de Vihiers, notamment, pour en fabriquer. Je l'ai d'abord fait bénévolement et je me suis retrouvée à fabriquer des masques, et des masques... que j'ai proposés à la vente. J'ai eu des demandes venant*

d'Angers, de Nantes et même de Paris et de la Normandie. »

Depuis le 12 mai dernier, le magasin est rouvert et la confection de masques est mise au ralenti. Car, dans le même temps, Mélodie Lannoy a retrouvé sa clientèle. « *Je ne m'attendais vraiment pas à voir autant de gens dès la réouverture. Ça fait chaud au cœur* » reconnaît la jeune commerçante, qui a ainsi réussi à pérenniser son activité.

« *Grâce aux masques, je n'en suis pas, aujourd'hui, à parler de mettre la clé sous la porte* » conclut-elle.

Infos :

Mélo retouche et création
39 place Charles-de-Gaulle à Vihiers
Ouvert de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h
du mardi au vendredi
De 9 h à 13 h le samedi
Tél. : 02 41 56 71 97
Facebook : melo retouche creation

« J'y passais mes journées »

Comme la plupart des commerçants, Karine Deslandes a été obligée de fermer sa boutique Kréa dès le confinement imposé. Pourtant, elle a très vite « repris du service » à la demande du Super U de Vihiers, tout d'abord, pour satisfaire une commande de 100 masques, afin de protéger le personnel de l'enseigne, en première ligne durant cette période si particulière. Une seconde commande, identique, est ensuite venue du SuperU de Maulévrier, puis Karine Deslandes a répondu aux sollicitations des particuliers. « *Je passais mes journées, week-ends compris, à fabriquer des masques*

indique-t-elle. Un bon moyen de minimiser les pertes financières de son magasin durant cette période de fermeture forcée ? C'était sans compter sur la panne mécanique, la machine à coudre qui n'a pas tenu la cadence. « *En fait, ce que j'ai gagné avec les masques, je l'ai mis dans l'achat d'une nouvelle machine.* »

Reste la satisfaction d'avoir participé à cet élan de solidarité. « *Je pense que toutes les couturières ont dû être sollicitées* » conclut-elle.

Infos :

Kréa
4 place Charles-de-Gaulle à Vihiers
Tél. : 02 41 63 80 10
Facebook : Kréa

Tout l'atelier Lys confection mobilisé

Possédant une activité principale de façonnier de luxe et une petite activité, parallèle, de confection de masques médicaux, l'entreprise vihieroise Lys confection a réagi à la crise de la Covid-19 bien avant le confinement. « *Nous avons très vite ressenti, dès janvier-février, l'influence de la Covid sur notre activité, ce qui fait que l'entreprise n'a été arrêtée que quelques jours, se souvient Isabelle Macé, dirigeante. Nous ne pouvions plus livrer les grandes maisons de couture ; donc, nous avons basculé tout l'atelier sur la production de masques dès la semaine 11. Nous fabriquons trois modèles : le masque barrière aux normes Afnor, le masque catégorie 1 grand public selon les critères de la DGA (Direction Générale de l'Armement, ndlr) et un modèle enfant. Nous les avons surtout commercialisés auprès des communes et communautés de communes.* »

L'entreprise, qui produit également des surblouses, a ainsi pu éviter le chômage partiel tout en rendant service. « *Je tiens vraiment à remercier toute mon équipe* » ajoute-t-elle. D'autant que l'entreprise n'a pas encore repris son activité liée à la haute couture et continue ainsi à produire des masques. « *Nous créons des masques à la carte, fabriqués en France, précise Isabelle Macé. Nous personnalisons beaucoup, par exemple avec le logo de l'entreprise, pour répondre à un besoin d'identité visuelle. Nous allons rouvrir notre site Internet où il sera possible de commander en ligne une petite collection de masques, conçus comme un accessoire de mode.* »

Infos :

Lys confection
Rue Simone Veil à Vihiers
Tél. : 02 41 56 04 00



le cnam

FORMATION EN ALTERNANCE

JE VEUX TOUT !

Cnam Cholet
bd Pierre Lecoq
02 41 66 05 26

Préparez en alternance le master Marketing vente ou le master Gestion des ressources humaines et transformations numériques à Cholet

Pour en savoir plus, scannez-moi

cholet@cnam-paysdelaloire.fr
www.cnam-paysdelaloire.fr/cholet/

AdC - Le Fonds territorial Résilience prolongé et élargi afin de répondre aux défis de la relance

Le Fonds territorial Résilience est un dispositif de soutien économique mis en place par la Région, la Banque des Territoires, les Départements et l'ensemble des Intercommunalités des Pays de la Loire, dont l'Agglomération du Choletais, pour aider les petites entreprises à faire face aux conséquences économiques de l'épidémie de la Covid-19.

Grâce à l'engagement de tous ces acteurs publics, comme nous le précisions dans notre article paru dans notre numéro précédent, 32 millions d'euros ont ainsi été mobilisés en l'espace de quelques semaines. Près de 500 petites entreprises de moins de 10 salariés et avec un chiffre d'affaires inférieur à un million d'euros ont déjà sollicité une aide comprise entre 3 500 et 10 000 €, sous forme d'avance remboursable à taux zéro et sans condition bancaire. Ce Fonds territorial Résilience a évolué pour répondre au défi de la relance et

s'adapter aux besoins des entreprises dans les territoires. Ainsi, cumuler une aide du Fonds National de Solidarité (FNS) et du Fonds Résilience est désormais possible. Des milliers d'entreprises ont perçu moins de 300 € au titre du FNS, il est donc naturel de leur permettre de solliciter une aide en trésorerie complémentaire. De fait, justifier que son entreprise se trouve en cessation de paiement sous 60 jours n'est plus nécessaire. Résilience doit précisément aider les entreprises à ne pas se retrouver dans cette situation. Accéder au Fonds

Résilience est aussi possible pour les entreprises créées avant le 1^{er} mars (et non le 31 décembre 2019). Rappelons que ce fonds n'est pas uniquement conçu comme une aide d'urgence, c'est également un outil de soutien à la relance. Ajoutons qu'accéder au Fonds Résilience sera possible jusqu'au 31 décembre (au lieu du 31 juillet). De plus, peuvent accéder au Fonds Résilience les cafés, hôtels et restaurants, ainsi que les entreprises touristiques jusqu'à 20 salariés et/ou 2 millions d'euros de chiffres d'affaires. L'avance Rembour-

sable pourra atteindre 20 000 €. Christelle Morançais, présidente de la Région Pays de la Loire précise « *qu'il s'agit d'un soutien spécifique pour un secteur d'activité majeur qui est le premier à être entré en confinement et qui en sortira le dernier* ».

Infos :

Direction du Développement économique
Tél. : 02 44 09 26 30
eco@choletagglomeration.fr

Cholet - UnderStud Vibes a ouvert

Situé boulevard de Strasbourg, le studio d'enregistrement choletais accueille les chanteurs et musiciens amateurs et débutants, mais pas que...

Après avoir créé un studio d'enregistrement à Nantes, il y a cinq ans, le rappeur B-ssif l'impulsif, alias Salim Corticchiato, réitère l'essai à Cholet. Un second studio d'enregistrement UnderStud Vibes vient d'ouvrir, pour tous les styles de musique. « *Il s'adresse aux chanteurs et musiciens amateurs ou débutants qui pratiquent dans un contexte de loisir*, précise Salim Corticchiato. *Nous les accompagnons pour faire leurs premiers pas dans un studio avec, pour finalité, un enregistrement qualitatif de quelques titres. Prestataire de services,*

le studio peut aussi être réservé pour un shooting photos, pour réaliser un cover, par exemple, ou pour enregistrer un clip vidéo. »

Salim est accompagné d'une équipe pluridisciplinaire: Kadé, beat-maker, apporte ses conseils en matière de composition musicale et de choix du support musical, Dra Nito est chargé de l'enregistrement vocal et Émilie, photographe (Flex Studio) se charge d'accompagner le projet musical par l'image. L'équipe peut également apporter ses conseils concernant l'écri-



L'équipe d'UnderStud Vibes, avec Kadé, Émilie, Dra Nito et Salim Corticchiato.

ture des textes des chansons et donner un coup de pouce pour produire des titres auprès de trois radios partenaires: Dsibel web radio (Les Sables d'Olonnes - 85), Radio Prun' (Nantes - 44) et Radio Arts Mada (Villejuif - 94).

Sur réservations uniquement, le studio se loue à l'enregistrement pour un tarif

de 60 € la session et 15 € par titre enregistré (mixé et masterisé).

Infos et réservations:

UnderStud Vibes
64 bis bd de Strasbourg à Cholet
Tél.: 06 85 15 71 73
understudvibes@gmail.com

Patrimoine



À propos des cloches de Notre-Dame de Cholet

Jean-Paul Dumont, féru d'Histoire, suite à notre photographie prise à hauteur des flèches de l'église Notre-Dame et parue dans notre précédent numéro, en nous adressant le texte ci-après.

Généralement inaccessibles en haut du beffroi nord, depuis 1885, les quatre cloches de l'église Notre-Dame de Cholet ont pour noms:
- Marie-Joseph, un bourdon de 1,500 kg, sorti des ateliers nantais de Guillaume Besson. Il fut baptisé en 1848 avec pour parrain Aimé Bonnet et pour marraine Mme Charles Moricet. Il donne le do dièse.
- Agathe, d'un poids de 1,200 kg, baptisée en 1847, avec pour parrain et pour marraine

Bernard Vallée et Mlle Agathe Bonnet, refondu en 1866 par Astier, à Nantes. Il donne le ré dièse.
- Magdeleine, 750 kg, fondue en 1837. Elle sonne l'angélus en mi.
- Henriette, fondue elle aussi en 1837, donne le sol dièse.

Ces quatre cloches donnent les notes correspondant à celles de la troisième octave du piano. Sonnerie parfois un peu

triste et mélancolique, qui s'associe à la lumière voilée du pays et s'harmonise avec les sentiments graves des habitants. (Source: Bulletin de la SLA -1958/1959 - p. 45 Élie Chamard)

Et termine par ce florilège littéraire: « *Toute cloche, clochable, clochant dans un clocher, en clochant fait clocher par le clochatif ceux qui clochent clochablement...* » (Rabelais).

Jean-Paul Dumont

AdC - L'hydroxychloroquine : ce qui fait aussi débat, le choix du patient

Un patient atteint de la Covid-19 peut-il exiger d'un professionnel de santé qu'il lui administre un traitement pour lequel il n'existe pas de consensus scientifique et dont il pense, à l'instar d'une partie du corps médical, qu'il pourrait lui sauver la vie ?

Au regard de la position actuellement adoptée par le gouvernement et notwithstanding la publication des décrets 2020-314 du 25 mars 2020 et 2020-337 du 27 mars 2020, la réponse pourrait varier selon le profil clinique du patient et mettra en concurrence plusieurs libertés fondamentales :

- le droit de chaque patient au respect de sa vie et de son consentement, expression de la liberté individuelle et de la dignité humaine ; l'article L. 1110-5 du Code de la Santé Publique consacre le droit pour toute personne, compte tenu de son état de santé et de l'urgence des interventions que celui-ci requiert, « **de recevoir, sur l'ensemble du territoire, les traitements et les soins les plus appropriés et de bénéficier des thérapeutiques dont l'efficacité est reconnue et qui garantissent la meilleure sécurité sanitaire et le meilleur apaisement possible de la souffrance au regard des connaissances médicales avérées. Les actes de prévention, d'investigation ou de traitements et de soins ne doivent pas, en l'état des connaissances médicales, lui faire courir de risques disproportionnés par rapport au bénéfice escompté** » ;

- la liberté thérapeutique du médecin mise en exergue régulièrement par le Conseil d'État qui rappelle qu'il n'existe aucune disposition consacrant le droit du patient à choisir son traitement en vertu de l'article R. 4127-8 du Code de la Santé Publique selon lequel « **le médecin est libre de ses prescriptions qui seront celles qu'il estime les plus appropriées en la circonstance** » ;

- et l'opportunité de collaborer pour agir au mieux des intérêts du patient comme le suggère l'article L. 1111-4 du Code de la Santé Publique qui dispose que « **toute personne prend, avec le professionnel de santé et compte tenu des informations et des préconisations qu'il lui fournit, les décisions concernant sa santé** ».

1 – S'agissant de l'équipe médicale d'un établissement de santé

Le juge administratif qui serait saisi dans le cadre de l'urgence, sur le fondement de l'article L. 521-2 du Code de Justice Administrative, par un patient contaminé par la Covid-19, pourrait-il

imposer à une équipe médicale le recours à l'hydroxychloroquine pour traiter l'infection virale dont il est atteint ?

Avant d'enjoindre à une équipe médicale d'administrer ce traitement, il appartiendra au juge :

- de contrôler les diligences accomplies par l'équipe médicale pour déterminer le traitement le plus approprié à l'état du patient,
- de définir les risques encourus par le patient du fait de l'administration du traitement,
- de déterminer les bénéfices légitimement attendus,
- et de vérifier le bien-fondé de la décision prise par l'équipe médicale, étant rappelé que le médecin ne dispose pas d'un blanc-seing dans le choix du traitement à mettre en œuvre.

À ce jour, aucun traitement n'a été officiellement validé pour soigner la maladie provoquée par le virus Covid-19. Pour autant, il existe des pistes encourageantes de traitement.

Les deux études observationnelles réalisées par l'équipe du Professeur Didier Raoult, directeur de l'Institut Hospitalo-Universitaire (IHU) de Marseille, portant sur l'efficacité de la chloroquine associée à un antibiotique pour traiter les patients touchés par la Covid-19, montrent des signes encourageants de guérison pour la plupart des patients. Néanmoins, ces conclusions n'ont pas su convaincre le Haut Conseil de la Santé Publique qui a estimé que « **ces résultats exploratoires doivent être considérés avec prudence en raison du faible effectif de l'étude, incluant en partie des patients asymptomatiques, de l'absence de bras témoin, du critère de jugement uniquement virologique (pas de données cliniques)** » et qu'« **ils ne permettent pas de conclure à l'efficacité clinique de l'hydroxychloroquine ou de l'association hydroxychloroquine + azithromycine, mais demandent à être confirmés (ou infirmés)** ».

Dans son avis du 23 mars 2020, le Haut Conseil de la Santé Publique a recommandé l'utilisation de la chloroquine pour les formes les plus graves du coronavirus, traitées en milieu hospitalier, sur décision collégiale des médecins et sous surveillance médicale stricte.

Fort de son pouvoir de recommandation, le Haut Conseil de la Santé Publique préconise que « **tout prescripteur prenne en compte l'état très limité des connaissances actuelles et soit conscient de l'engagement de sa responsabilité lors de la prescription de médicaments dans des indications hors AMM, en dehors du cadre d'essais cliniques** », précisant que « **si une telle prescription est faite, qu'elle fasse l'objet d'une information claire, loyale et appropriée, que la décision soit prise collégalement, et que les patients soient inclus dans la cohorte French Covid-19 de façon à disposer le plus rapidement possible de données concernant la prise en charge** ».

Dès lors, il semble qu'un établissement de santé pourrait se voir obliger par le juge administratif de délivrer un traitement à base de chloroquine :

- en ce qu'il a été testé avec succès sur des dizaines de patients,
- qu'il n'existe pas de traitement curatif alternatif,
- que le patient ne présente pas de prédispositions à ce protocole thérapeutique,
- et qu'il présente un risque sérieux de complications graves ou de décès lié à son infection à la Covid-19.

A contrario, la requête déposée par le patient désireux de bénéficier d'un traitement à base de chloroquine, pourrait être rejetée si les risques liés à l'utilisation d'un tel traitement étaient estimés supérieurs au bénéfice escompté par le corps médical.

2 – Quid du médecin libéral ?

Pour le Haut Conseil de la Santé Publique, est exclue toute prescription par la médecine de ville et pour des cas non sévères, motifs pris que « **l'hydroxychloroquine peut provoquer des hypoglycémies sévères et entraîner des anomalies ou une irrégularité du rythme cardiaque pouvant engager le pronostic vital** », que « **ce médicament comporte des contre-indications notamment en cas d'association à d'autres médicaments** » et « **qu'un surdosage peut entraîner des effets indésirables graves pouvant mettre en jeu le pronostic vital** ».

Les médecins libéraux ne sont donc pas concernés par les décrets précités. Pour autant, un médecin peut toujours prescrire de la chloroquine à un patient atteint de la Covid-19, à la condition de mentionner « hors AMM » sur son ordonnance, ce qui entraîne deux conséquences :

- le traitement ne sera pas remboursé par l'Assurance Maladie,
- et sa responsabilité (disciplinaire, civile et/ou pénale) pourrait être engagée en cas d'effets indésirables préjudiciables pour le patient dont il ne l'aurait pas informé (les risques encourus ne sont pas forcément tous connus puisque le dosage nécessaire au traitement de la Covid-19 est très supérieur aux doses prescrites traditionnellement), en cas d'absence de consentement libre et éclairé, ou en cas de manquement au principe de proportionnalité entre les risques encourus et les avantages escomptés.

3 – Et le pharmacien ?

S'agissant des pharmaciens, l'article R 4235-61 du Code de la Santé Publique prévoit : « **lorsque l'intérêt de la santé du patient lui paraît l'exiger, le pharmacien doit refuser de dispenser un médicament. Si ce médicament est prescrit sur une ordonnance, le pharmacien doit informer immédiatement le prescripteur de son refus et le mentionner sur l'ordonnance** ».

Bénéficiaires d'une clause de conscience, les pharmaciens ont la liberté de délivrer, ou non, l'hydroxychloroquine prescrite par un professionnel de santé pour traiter la Covid-19.



Bénédicte Papin
Avocat au Barreau de Paris

AdC - Ce qui a changé au 1^{er} juin 2020 : cinq mesures phares

Depuis le 1^{er} juin, des mesures sont entrées en vigueur afin de donner un coup d'accélérateur à la relance en incitant les entreprises à mettre fin au chômage partiel et en stimulant la demande pour l'automobile. En voici la substance.

1 - L'État réduit sa contribution au chômage partiel

Depuis le 1^{er} juin, les entreprises qui maintiennent leurs salariés au chômage partiel, doivent couvrir 15 % de l'indemnisation versée alors que l'État conserve à sa charge la part restante. En revanche, les droits du salarié sont préservés : il perçoit 70 % de son salaire brut, soit 84 % de son salaire net.

Pour les secteurs dont l'activité n'a pas pu reprendre, l'État règle 100 % du chômage partiel. Tel est le cas dans les secteurs de l'hôtellerie, de la restauration, des bars, de l'événementiel, et une majorité du secteur culturel.

À noter que les salariés considérés comme vulnérables peuvent continuer à bénéficier du chômage partiel s'ils sont dans l'incapacité d'exercer leur activité professionnelle. Sont notamment concernées les personnes ayant des antécédents cardiovasculaires, un

diabète non équilibré, une pathologie respiratoire que le virus peut aggraver, les personnes atteintes d'un cancer évolutif ou présentant une obésité...

2 - Une attestation obligatoire pour poursuivre le chômage partiel pour garde d'enfant

Les parents contraints de garder leurs enfants en raison de la fermeture des établissements scolaires jouissaient, jusqu'à présent, du bénéfice du chômage partiel. Depuis le 1^{er} juin, le dispositif est subordonné à la production par les parents, d'une attestation prouvant la fermeture de l'établissement scolaire de leur enfant ou de son impossibilité d'y être accueilli.

3 - Le prix du gaz diminue alors que le prix de l'électricité augmente

À compter du 1^{er} juin, le tarif réglementé de gaz naturel a baissé de 0,45 % par rapport au barème en vigueur en mai. Évolution contraire pour le prix

de l'électricité qui évolue à la hausse : + 5,9 %.

4 - La prime à la conversion revalorisée

Pour soutenir le secteur de l'automobile, la prime à la conversion est portée à 3 000 € pour l'achat d'un véhicule thermique, et à 5 000 € pour un véhicule électrique.

Les bénéficiaires de cette prime pourraient être plus nombreux :

- le plafond de revenu fiscal est abaissé à 18 000 €, de sorte qu'en théorie, trois Français sur quatre pourraient y accéder,

- les propriétaires de véhicules Crit'Air 3 (et pas seulement de Crit'Air 4 ou Crit'Air 5) sont admis au bénéfice de cette prime.

En outre, les primes à l'achat d'un véhicule propre sont revalorisées à compter du 1^{er} juin :

- le bonus pour l'achat d'un véhicule électrique s'élève à 6 000 à 7 000 € pour

les particuliers, et à 3 000 à 5 000 € pour les entreprises,

- le bonus en lien avec l'acquisition d'un véhicule hybride rechargeable, auparavant exclu du dispositif, a été fixé à 2 000 €.

5 - La trêve hivernale est prolongée

La trêve hivernale, qui prend habituellement fin le 31 mai, a été prolongée jusqu'au 10 juillet en raison de la crise sanitaire liée à la Covid-19. L'expulsion des locataires impécunieux n'est pas autorisée. Les fournisseurs d'eau et d'électricité ne sont pas autorisés à couper l'alimentation en eau et électricité même en cas de factures impayées.

Prenez soin de vous !

Bénédicte Papin
Avocat au Barreau de Paris

Emploi

AdC - Un job d'été ? Adomi Facil recrute !

Du 1^{er} juillet au 31 août, le service de maintien à domicile de l'Agglomération du Choletais recrute des étudiants et des jeunes en recherche d'expériences professionnelles riches.



Vous avez la fibre sociale ? Vous aimez prendre soin des autres ? Vous avez envie de partager une expérience intergénérationnelle ? Le service Adomi Facil de l'Agglomération du Choletais

vous offre des postes saisonniers durant l'été à venir. Ainsi, du 1^{er} juillet au 31 août, des postes d'auxiliaires de vie et d'aides à domicile sont à pourvoir.

« Ces postes sont accessibles aux étudiants et aux personnes qui souhaitent compléter leur CV d'une expérience enrichissante. C'est aussi un tremplin pour tous les jeunes qui s'orientent vers le secteur médico-social, notamment pour les postes d'auxiliaires de vie » soulignent Chantal Gohier, chef de service Adomi Facil, accompagnée d'Amélie Métairie, responsable d'activité. Elles ajoutent : « Pour occuper ces postes, il est nécessaire d'être équipé d'un moyen de transport : vélo, scooter ou voiture, afin de se déplacer à Cholet et/ou dans les communes de la première couronne choletaise ».

À noter que les postes d'auxiliaires de

vie s'exercent de 7 h à 21 h en horaires coupés, avec un dimanche sur quatre travaillé. Ces contraintes du métier sont compensées financièrement. Et pour les missions d'aides à domicile, elles s'exercent du lundi au vendredi, entre 7 h 30 et 19 h. « Chaque nouvelle recrue bénéficiera d'un équipement individuel et sera accompagnée plusieurs jours en doublon avant de prendre son autonomie. Toutefois, l'équipe administrative reste présente en soutien et des échanges hebdomadaires se tiennent en équipe complète » conclut Chantal Gohier.

Infos :

Centre Intercommunal d'Action Sociale
Pôle Social
24 av. Maudet à Cholet (1^{er} étage)
cias@choletagglomeration.fr
Tél. : 02 72 77 22 80



Aide à domicile

- Aide à l'entretien du logement et du linge
- Courses
- Préparation des repas

Auxiliaire de vie

- Aide aux soins d'hygiène corporelle et de confort de la personne
- Préparation et aide à la prise des repas
- Observation de l'état de santé et transmission des informations
- En complément : courses, tâches ménagères, accompagnement

Yzernay - Les Petits papillons accueillent leurs premiers bambins

La nouvelle structure de petite enfance, une micro-crèche privée, a ouvert ses portes début mai. Elle peut accueillir jusqu'à dix enfants.

Elle devait ouvrir juste avant le confinement. Finalement, les Petits papillons, la micro-crèche d'Yzernay, ont donné leurs premiers battements d'ailes le 4 mai dernier, « afin d'anticiper la sortie du déconfinement et la reprise d'activités des entreprises » précise Morgane Braud, auxiliaire de puériculture et gestionnaire de la structure privée.

Pour la faire fonctionner, cette dernière, qui s'appuie sur la pédagogie Montessori, a recruté une éducatrice de jeunes enfants, Audrey Chargé, qui en est la référente technique. Une autre animatrice petite enfance devrait être recrutée d'ici la rentrée de septembre, avant que la micro-crèche ne prenne sa vitesse de croisière.

Ouverte du lundi au vendredi de 6h

à 18h30, la structure dispose d'un agrément pour accueillir 10 enfants, de deux mois et demi à six ans. Elle s'inscrit dans une démarche écoresponsable, privilégiant le mobilier et les jouets/jeux en bois ainsi que les couches lavables. « Les repas sont préparés par la cantine de Maulévrier, précise Morgane Braud, et nous allons fabriquer nous-mêmes la peinture et la pâte à modeler ». L'aménagement d'un potager est également envisagé.

Infos :

Les Petits papillons
Résidence des Sources
24 rue de la Petite-Gagnerie à Yzernay
Tél. : 07 66 61 24 58
contact@creche-yzernay.fr
www.creche-yzernay.fr



Audrey Chargé et Morgane Braud.

Cholet - Une micro-crèche ouvre en septembre

Quatre professionnelles de la petite enfance se réunissent pour accueillir les enfants au sein d'une micro-crèche, baptisée Mon doux rêve, à partir de septembre prochain. Cette nouvelle structure, qui se situe rue des Pagannes, a des disponibilités pour accueillir des enfants non inscrits à ce jour.



L'équipe de la micro-crèche Mon doux rêve : Marie Chevallier, éducatrice de jeunes enfants, Anaïs Retailleau, auxiliaire de puériculture, Marlène Verron, animatrice petite enfance et Élodie Dubosc, gérante.

La micro-crèche Mon doux rêve démarrera son activité, dès septembre prochain, au 26 rue des Pagannes à Cholet, dans un local de 200 m² aux allures de maison d'habitation, mais

dont les travaux ont permis d'en faire un lieu sécurisé et adapté à l'accueil des petits.

« Il y aura trois chambres pour préserver le sommeil de chacun, une grande

pièce de vie, un espace réservé au change des enfants avec un petit wc et un lave-mains pour enfants ainsi qu'un espace extérieur permettant de s'aérer » précise Élodie Dubosc, gérante de la structure.

La micro-crèche sera ouverte du lundi au vendredi, de 7h45 à 18h45 et est au service de toutes les familles résidant à Cholet ou dans une commune voisine.

Elle pourra accueillir 10 enfants à partir de 2 mois et demi et jusqu'à l'entrée à l'école.

Un accueil d'urgence pour une onzième place sera possible sous certaines conditions.

« Nous souhaitons une prise en charge des enfants dans le respect, la bienveillance et l'individualité. La structure sera tournée vers les pédagogies alternatives, en favorisant l'autonomie de l'enfant, les découvertes par « soi-même ». Nous nous appuyerons notamment sur des bases Montessori et la motricité libre » souligne encore la

gérante, assistante maternelle, actuellement en activité à Cholet (également dotée d'un diplôme d'aide-soignante, métier qu'elle a exercé de nombreuses années) entourée de Marie Chevallier, éducatrice de jeunes enfants, Anaïs Retailleau, auxiliaire de puériculture et Marlène Verron, animatrice petite enfance.

« Nous sommes également inscrites dans une démarche écoresponsable, avec par exemple, l'utilisation de couches lavables. Enfin, nous envisageons de développer le lien intergénérationnel par des rencontres entre des résidents de structures pour personnes âgées et les enfants de la structure » conclut la gérante qui voit enfin aboutir le projet qu'elle avait en tête depuis longtemps.

Infos :

Mon doux rêve
Tél. : 06 37 32 85 17
mondouxreve.cholet@gmail.com
26 rue des Pagannes à Cholet

Jeunesse

Cholet - Cholet Animation Enfance prépare l'été

Tous les accueils de loisirs choletais seront ouverts cet été.



Cholet Animation Enfance

Les accueils de pleine nature, Nougatine pour les maternelles et Prim'Vert pour les élémentaires, sont installés en lisière de la forêt de Nuaillé, à proximité de l'Étang des Noues. Les plus de 10 ans seront accueillis sur le site du Bois de la Cure au Puy-Saint-Bonnet.

Les enfants seront répartis dans les accueils par groupes de 10 à 12 enfants encadrés par deux animateurs. Les équipes de professionnels proposeront un panel d'activités variées et adaptées aux circonstances.

Toutes les modalités d'organisation des accueils liées aux mesures sanitaires sont consultables sur cholet.fr

Une fermeture de ces six accueils est prévue les trois premières semaines d'août, mais certains pourraient rester ouverts tout l'été en fonction de la fréquentation.

Infos:

Cholet Animation Enfance
15 avenue Kennedy à Cholet
Tél.: 02 72 77 24 00

accueilsdeloisirs@choletagglomeration.fr

Tous les accueils de loisirs de Cholet Animation Enfance seront ouverts cet été. Les accueils de loisirs de proximité sont implantés dans cinq quartiers: Bretagne (école Jules Verne), Favreau (maison de l'enfance), Girardière (école primaire), Jean Monnet (maison de l'enfance), Verger (école La Bruyère du 6 au 31 juillet et école la Bourie du 24 au 31 août), ainsi qu'au Puy-Saint-Bonnet (école la Chevalerie). Ces lieux d'accueil de petite capacité (10 à 50 enfants) sont une vraie solution pour vivre des temps de loisirs estivaux à côté de chez soi.

Cholet - Ani'M Sports Éveil : inscriptions 2020-2021



Les inscriptions à Ani'M Sports Éveil auront lieu à partir de ce jeudi 18 juin. Grande nouveauté : les 12-14 ans sont dorénavant accueillis eux aussi !

Avec Ani'M Sports Éveil – réservé uniquement aux habitants de Cholet et du Puy-Saint-Bonnet – tout au long de l'année scolaire 2020-2021, vos enfants – désormais jusqu'à l'âge de 14 ans – pourront découvrir différentes activités physiques et sportives, sous forme de jeux, pour pouvoir s'initier à diverses disciplines et accessoirement choisir ensuite le sport qui leur plaît. Les séances sont assurées après l'école et le mercredi matin. Elles sont encadrées par des éducateurs sportifs de la Ville de Cholet et des clubs partenaires.

Le programme détaillé des activités par tranches d'âges, avec les lieux et les horaires, est à consulter sur le site : cholet.fr

Les inscriptions sont à effectuer, à partir de ce jeudi 18 juin, sur :

monespacecitoyen.cholet.fr

Pour les familles qui n'ont pas encore d'espace personnel, un guide indique

les différentes étapes à effectuer (consultable sur monespacecitoyen.cholet.fr).

Une fois votre créneau choisi, il vous suffira de remettre votre dossier complet directement au Service des Sports où il sera validé.

À noter que dans le cas où le Service des Sports serait contraint, par des mesures sanitaires, de réduire le nombre de participants, l'ordre d'arrivée des dossiers d'inscription physique complets permettra d'établir des priorités pour chacun des groupes.

Infos:

Service des Sports
Tél.: 02 72 77 23 62

L'inscription ne sera définitive qu'à réception du dossier d'inscription complet.

Tarifs:

de 25 € à 55 €
en fonction du quotient familial

Famille

Cholet - La famille Bichon part quand même !

L'apparition de la Covid-19 n'a pas entamé leur rêve, celui de rallier la Thaïlande à vélo avec leurs enfants. Perrine et Christophe Bichon partiront, comme prévu, le 5 juillet prochain et adapteront leur périple au jour le jour.



D.R.

La crise sanitaire de la Covid-19 et les mesures de confinement prises tour à tour un peu partout dans le monde n'ont rien changé à leur projet... fou. Le dimanche 5 juillet prochain, accompagnés de trois de leurs six

enfants (leur fille aînée les rejoindra en cours de route), Perrine et Christophe Bichon partiront bien à vélo, direction l'Asie du sud-est. Un périple de 420 jours et plus de 13 000 km, passant par une quinzaine de pays, pour rallier le royaume de Siam, autrement dit, la Thaïlande.

Si tout va bien... « *Nous ferons du cas par cas, nous nous adapterons* » indique Christophe Bichon, conscient que le bon déroulement de leur aventure dépendra d'abord de l'ouverture des frontières des différents pays à traverser. « *Si à un moment, nous devons prendre l'avion pour contourner un pays, nous le ferons* » complète le père de famille, qui s'est fixé la mer Noire comme objectif minimal. « *Nous vivons au jour le jour, nous n'avons aucune visibilité* »

reconnait Perrine Bichon. « *Pendant cette période de confinement, nous avons douté, nous avons essayé de revoir la façon d'aborder ce voyage, nous nous sommes beaucoup recentrés sur nos aspirations. Nous sommes passés par des phases de lâcher-prise sur le quand, le comment.* »

Si le confinement a été propice, pour la famille Bichon, à la réflexion, il a aussi eu pour conséquence de voir disparaître certains soutiens financiers, l'obligeant à réviser le budget de ce périple. « *Nous faisons marcher la débrouille, reconnaissent-ils. Nous ne ressentons aucune pression. L'important, c'est la qualité de l'aventure que nous allons vivre* » concluent-ils.

Infos:

Facebook: 8 à vélo
Instagram: @8avelo

Cholet - France Bénévolat à nouveau active !

Après une interruption de quelques mois, l'association France Bénévolat Cholet se dote de deux nouvelles forces vives pour développer et dynamiser le bénévolat associatif à Cholet et dans sa région.

Association d'intérêt général, reconnue d'utilité publique depuis 2010, France Bénévolat est à l'origine un collectif d'associations créé dans les années 70 et qui, en fusionnant avec Planète Solidarité en 2003, a mis en place, dès sa création, une structure d'aide pour les bénévoles et les associations, basée simultanément sur l'utilisation d'une plateforme de mise en ligne (www.francebenevolat.org) et sur l'investissement d'équipes de terrain locales.

« France Bénévolat a pour vocation première de développer l'engagement bénévole associatif pour une citoyenneté active, précisent Édith Defaux et Farah Tisseau, membres de l'antenne Choletaise. Elle est composée d'un réseau à la fois territorial, avec 250 implantations en France, 1 000 bénévoles et plus de 7 000 associations adhérentes,

et d'un réseau associatif de référence auquel adhèrent de grandes associations nationales comme la Croix-Rouge, le Secours Populaire, ou encore les Restos du Cœur » ajoutent-elles. Trois missions en découlent :

- promouvoir le bénévolat associatif,
- mettre en relation les personnes intéressées et les associations,
- accompagner les associations pour renforcer la reconnaissance et la valorisation de leurs bénévoles.

« Si vous cherchez à vous engager en tant que bénévole, vous êtes le bienvenu. Si vous représentez une association qui recherche l'appui d'un réseau, vous êtes au bon endroit » lancent-elles, précisant : « France Bénévolat Cholet vous épaulera dans vos recherches et s'engagera à vos côtés. »

Édith Defaux et Farah Tisseau



ajoutent en guise d'invitation à les rejoindre : « La boucle ne serait pas bouclée si nous ne défendions également l'idée que le bénévolat est essentiel pour la société. Alors, entreprises du territoire ou collectivités, si vous souhaitez contribuer au développement des solidarités dans votre organisation (projet RSE, reconnaissance des salariés...), devenons ensemble partenaires de projets solidaires ! »

Infos :

France Bénévolat Maine-et-Loire
Antenne Cholet
contact@francebenevolat-cholet.fr
<https://maine-et-loire.francebenevolat.org/>

AdC - Les aventures de Suzette

Le CLIC IGÉAC distribue une plaquette d'information sur les réflexes à adopter en cas de fortes chaleurs.



Depuis quelques jours, le soleil s'est installé et Suzette apprécie de se lever le matin avec un joli ciel bleu. Mais la chaleur s'est également invitée... Suzette s'adapte et reprend ses habitudes pour ne pas trop en souffrir, en appliquant les précieux conseils donnés par la coordinatrice du Centre Local d'Information et de Coordination Instance Gérontologique de l'Agglomération du Choletais (CLIC IGÉAC) :

- > avoir les volets mi-clos voire totalement fermés dès que la chaleur se fait sentir,
- > sortir le matin ou le soir, c'est-à-dire quand les températures sont plus supportables,
- > toujours avoir une bouteille d'eau à portée de main, pour ne pas oublier de s'hydrater,
- > fréquenter de préférence les lieux climatisés,
- > donner de ses nouvelles et en prendre de ses ami(e)s et de sa famille.

Et, bien sûr, rappeler à ces derniers que faire en cas de fortes chaleurs, Suzette n'hésitant pas à distribuer la plaquette d'information qui lui a été remise lors de sa dernière visite au CLIC IGÉAC. Le CLIC IGÉAC reste ouvert tout l'été, aux horaires habituels.

Infos :

CLIC IGÉAC
Pôle Social - 24 av. Maudet à Cholet
Tél. : 02 41 30 26 34
clic.choletais@gmail.com
www.clic-igeac.org

Horaires d'ouverture :

- > À Cholet, du lun. au ven. de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h, sauf le vendredi matin uniquement sur rendez-vous
- > À Vihiers, 2 rue du Comte de Champagny, uniquement sur rendez-vous
- > Rendez-vous possible à domicile

Publireportage - Pour ses 10 ans, l'équipe DOMIDOM change d'enseigne et se spécialise

Toujours dans le service à la personne, trois nouvelles enseignes spécialisées à Cholet !

Au 35 boulevard Gustave Richard à Cholet, l'ambiance est aux célébrations et aux changements ! L'agence s'est dévêtue de son emblématique enseigne DOMIDOM. Cette année, l'équipe célèbre 10 ans de services à la personne en collaboration avec la franchise. 10 ans d'une belle aventure !

Un anniversaire-trois baptêmes !

10 ans ! À l'occasion de ses « noces d'étain », l'équipe a décidé de marquer ce cap primordial en vous annonçant la naissance de ses trois

nouvelles enseignes baptisées **MYKIDS**, **PREGO** et **MONALISA Domicile**.

Chacune se spécialise dans l'une de ses activités :

- **MYKIDS** : Solutions complètes et sur-mesure de garde d'enfants à domicile,

- **PREGO** : Les prestations de travaux ménagers à domicile auprès d'une clientèle d'actifs,

- **MONALISA Domicile** : La prise en charge de la perte d'autonomie des seniors et du public en situation de handicap.

« Nous avons toujours été convaincus de la nécessité de professionnaliser notre secteur, cela passe notamment par la maîtrise d'un seul et unique métier. Du personnel intervenant et encadrant dédié, des process uniques, un mode de fonctionnement adapté à l'activité, tout est mis en place pour une prise en charge optimale. » témoigne Sarah Letort, responsable d'agence à Cholet.

Au 35 bd Gustave Richard, toute l'équipe est prête à vous accompagner !

02 85 29 78 82
hello@mykids-domicile.fr

02 41 20 04 22
contact@prego-domicile.fr

02 85 29 80 00
mona49b@monalisa-domicile.fr

Cholet - Après... l'envol pense à la protection des malades du cancer

L'association distribue gratuitement des masques pour protéger les aidants des personnes atteintes d'un cancer.



Isabelle Réthoré du Centre hospitalier et Marc Faye, trésorier d'Après... l'envol.

Dans ce contexte de crise sanitaire majeure, où l'insuffisance de certains matériels de protection peut revêtir un caractère éminemment anxiogène, l'association choletaise Après... l'envol se mobilise pour fournir des masques aux aidants des personnes touchées par le cancer. « Ces masques, fabriqués par nos adhérentes couturières, par des couturières extérieures s'ajoutent au don de l'association Cœur rouge et blanc et sont mis à disposition et distribués aux personnes atteintes d'un cancer dans les services de chimiothérapie du Centre hospitalier et la Polyclinique du parc, précise l'association. Pendant que la Covid-19 sévit sur tout le territoire, les autres

maladies ne sont pas confinées. Exposées au virus à cause d'un système immunitaire plus fragile, notamment en raison de certaines chimiothérapies, les personnes qui contractent un cancer chaque année ont besoin d'être protégées. »

« Alors que nous avons dû fermer nos locaux, nous lançons une campagne solidaire à destination des patients touchés par un cancer, poursuit l'association. Nous ne pouvons plus assurer nos activités de soutien et d'accueil du public. Alors, dans ce contexte inédit, il était évident que nous devons rester présents auprès des malades avec notamment une permanence téléphonique pour garder un lien, mais aussi

répondre à un besoin formulé massivement par nos adhérents et le personnel soignant, pour faire face à la crise actuelle. »

Après... l'envol offre ces masques aux proches de personnes touchées par le cancer puisque, depuis un décret du 11 mai, les patients, eux, doivent porter des masques chirurgicaux prescrits par leur médecin traitant. L'association distribue un sachet de quatre masques pour leurs proches.

Infos :

Après... l'envol
3 rue d'Arcole à Cholet
Tél. : 06 49 77 85 17
contact@apreslenvol.fr
www.apreslenvol.fr

AdC - Un dispositif d'aide pour les locataires et propriétaires accédants

Un Fonds de Solidarité Logement exceptionnel a été mis en place pour aider les publics financièrement fragilisés par la crise sanitaire. Ceux-ci peuvent ainsi bénéficier de la prise en charge d'un loyer, d'une facture d'énergie ou d'une mensualité d'emprunt.

Étudiants, salariés, intermittents du spectacle, travailleurs indépendants, assistantes maternelles, saisonniers, artisans ou commerçants, ces publics, qui ne sollicitent habituellement pas d'aide financière, peuvent être touchés de plein fouet par la crise de la Covid-19 et ses conséquences économiques. Pour les soutenir, le Département de Maine-et-Loire, la Ville d'Angers, l'Adil 49, Action Logement et l'Union sociale de l'habitat des Pays de la Loire (qui regroupe Angers Loire Habitat, Gambetta, LogiOuest, Maine-et-Loire Habitat, Podeliha, Saumur Habitat, Sèvre Loire Habitat et Soclova) s'unissent pour mettre en place un Fonds de Solidarité Logement (FSL) exceptionnel.

Difficulté à payer un loyer ou des factures d'électricité ou de gaz, en raison d'une perte de revenus liée à la crise sanitaire ? Crainte d'expulsion, de coupure d'électricité ou de gaz ? Cette aide est disponible simplement et rapidement. Locataire d'un logement social ou privé, et

accédant à la propriété (c'est-à-dire avec un prêt en cours pour acquérir un bien), ce FSL exceptionnel se veut très ouvert pour avoir un spectre d'interventions plus large.

À quelles conditions ?

- > Habiter en Maine-et-Loire,
- > Justifier d'une baisse de ressources après le 16 mars,
- > Avoir des impayés de loyer et/ou de factures d'énergie,
- > Avoir été à jour de ses factures d'énergie et de loyer avant la crise,
- > Avoir des ressources inférieures aux plafonds définis.

Ce fonds de solidarité exceptionnel comprend plusieurs niveaux d'aide allant de 50 % à 100 %, définis selon le montant des ressources et le nombre de personnes au sein du foyer.

Pour l'énergie, si le contrat n'est pas résilié, et en l'absence d'impayés avant la crise, la prise en charge de la dernière facture est effective.

Pour le loyer, si aucun impayé n'avait été constaté avant la crise, un soutien est possible jusqu'à trois mois de loyer (déduction faite

des aides AL/APL).

Chaque ménage peut solliciter cette aide une fois jusqu'au 31 décembre. Elle n'est pas renouvelable. Si la situation du ménage devait rester compliquée pendant une longue période, il sera possible, en plus de ce FSL « exceptionnel », de solliciter une aide auprès du FSL « classique », bien que les plafonds de ressources soient plus bas dans le dispositif habituel.

Comment faire ?

Les locataires de logements sociaux, doivent se rapprocher de leur bailleur social.

Les accédants à la propriété qui rencontrent uniquement des difficultés pour honorer leurs mensualités d'emprunt peuvent contacter directement l'Adil 49.

Les locataires de logements privés ou les accédants à la propriété, peuvent contacter le Département aux coordonnées ci-dessous.

Infos :

Tél. : 0 800 100 349 (numéro vert)
ou fslcovid19@maine-et-loire.fr

Cholet - Le Rotary Club mobilisé

Durant le confinement, les membres du Rotary Club, eux aussi, ont participé aux actions et initiatives de soutien.



Rotary Club Cholet

Tout au long de cette période particulière, le Rotary Club de Cholet a tenu à soutenir les personnels et équipes mobilisés pour maintenir le meilleur niveau de soin au Centre hospitalier de Cholet. Ainsi, trois fois par semaine, ils ont offert des petits-déjeuners pour apporter du réconfort à ces personnels. Leur solidarité a aussi été démontrée lors des fêtes de Pâques pendant lesquelles des chocolats leur ont été offerts. Enfin, deux fauteuils relaxants ont été installés pour quelques instants de repos...

Cholet - Le BACH mieux armé pour sa « 2^e première saison » en Top 12

Après une 1^{re} saison finalement blanche, le BACH rempile en Top 12 avec deux nouvelles recrues qui devraient changer la donne dans les matches féminins. La Française Léa Palermo et la Chinoise Wei Xu ont la volonté de s'inscrire dans la durée avec le BACH.

La 1^{re} saison du Badminton Associatif Choletais (BACH) en Top 12 aura finalement été, confinement oblige, une saison blanche, la Fédération française de badminton ayant été une des premières à se prononcer dans ce sens pour les championnats nationaux. Une aubaine pour le club choletais, à qui la relégation semblait promise? Non, puisqu'Aulnay-sous-Bois ne souhaitant pas rempiler en Top 12, Cholet était maintenu parmi l'élite. « *Ce fut une saison riche d'expérience et d'émotions* » juge Jean-Claude Arnou, président du BACH.

L'image du BACH a changé

Le confinement, le président l'a mis à profit pour recruter. Après les renforts masculins de l'an dernier (Elias Bracke et Martin Ouazzen), deux nouvelles badistes féminines font leur apparition dans les rangs choletais: Léa Palermo, n°1 française en double dames et Wei Xu, qui fait partie du top 6-7 en Chine. Deux recrues de choix, donc, qui montrent que le BACH monte en puissance. « *Jusqu'à maintenant, le BACH n'était pas un club qui attirait. Il*

fallait convaincre pour venir jouer à Cholet. Aujourd'hui, nous avons revu notre projet club et je peux affirmer que le BACH est un club qui veut rester en Top 12. L'image de Cholet a changé, se réjouit le président. On devient un club attractif, avec des valeurs saines ». La fervente choletaise, qui remplit la salle Grégoire lors de chaque journée d'interclubs – « *qui ne se vérifie pas qu'au BACH* » relève Jean-Claude Arnou – est peut-être l'un des éléments clés de ce regain d'intérêt pour le BACH. « *Chez nous, la plupart des licenciés adhèrent au projet du club. Les adhérents loisirs viennent voir les matches et se disent: "on a une belle équipe"* ».

Deux belles personnes

En venant à Cholet, Léa Palermo se positionne également pour Paris 2024, car le BACH accompagne (financièrement, ndr) ses joueurs sur les tournois internationaux, ce que son ancien club ne pouvait lui offrir. Quant à Wei Xu, « *elle a un vrai projet*



Léa Palermo



Wei Xu

d'intégration et a d'emblée manifesté la volonté d'encadrer les jeunes, révèle Jean-Claude Arnou. Ce sont deux belles personnes, qui tiennent un discours très cohérent et ouvert. Le feeling est vite passé ».

L'arrivée de ces deux – jeunes (Léa a 26 ans et Wei, 25 ans) – joueuses marque aussi un tournant pour le BACH, qui signe ses deux premiers contrats professionnels. « *Nous avons pris conseil auprès des Dogs et de la Stella tennis de table, reconnaît le président. Dans les années à venir, la professionnalisation, ce sera la donne pour tous les clubs de Top 12* ».

Anastasiia en joker?

Qui dit deux arrivées dit deux départs? Pas forcément! Si Anaïs Bégaud quitte en effet Cholet en raison de ses études, Anastasiia Semenova, que Cholet ne souhaitait pas « *conserver* », pourrait finalement jouer les jokers de luxe. « *Elle a toujours*

été là, alors que ce n'était pas toujours facile avec la fatigue des trajets en avion. Elle se retrouve sans club et a demandé à venir rejouer à Cholet » indique Jean-Claude Arnou.

Avec ce nouvel effectif, le BACH peut légitimement afficher de meilleures ambitions en Top 12. « *On vise le maintien* » avoue modestement Jean-Claude Arnou. Nul doute qu'un maintien en 1^{re} moitié de tableau correspond mieux aux attentes du président choletais.

Cholet - Le Cholet Football Club est né

La section football de l'ASPTT vole désormais de ses propres ailes en tant que Cholet Football Club. Ce dernier a déjà recruté son éducateur.

C'est finalement en plein arrêt de toutes les activités, les compétitions comme les entraînements, confinement oblige, que le Cholet Football Club (CFC) a vu le jour. Derrière ce sigle que tous les amateurs de football devraient facilement retenir, puisqu'il désigne également l'émission consacrée au football sur Canal+, on retrouve l'ex-section football de l'ASPTT Cholet. Le CFC est né de la volonté d'un petit groupe de dirigeants de cette section, d'obtenir une autonomie, tant financière que sportive. « *L'autonomie totale et la création de notre propre club étaient nécessaires pour poursuivre l'aventure avec nos licenciés*, indique Joseph Chevallier, président. *Cette idée a germé quelque temps puis a pris forme voilà presque un an et demi. Cela a évidemment représenté beaucoup de*



De g à d : Joseph Chevallier, président, Stéphan Adigo, secrétaire général et Loïc Nave, éducateur.

démarches administratives et de communication, mais le CFC est né ».

Le nouveau club a déjà recruté un éducateur diplômé pour son école de

foot et l'entraînement des seniors: Loïc Nave. Toute une équipe de bénévoles sera à ses côtés pour les entraînements et matches, afin d'encadrer les licen-

ciés. « *Une des ambitions de Loïc et du club est de recréer une section féminine dès la prochaine saison* » assure le président.

Après six années en Égypte où il a notamment monté son propre centre de formation, le nouvel entraîneur du CFC, éducateur sportif depuis une quinzaine d'années, s'est notamment fixé pour objectif de faire remonter l'équipe première en Régionale 3. Il compte également proposer deux stages de perfectionnement dans l'année pour les U11 et U13, faire participer le club à de nombreux tournois régionaux voire nationaux et développer le Tournoi des As.

Infos:

Tél.: 06 30 49 74 08
www.choletfootballclub.fr

Cholet - Les Dogs jouent les prolongations en division 1

Après une saison au déroulement inattendu, et pas seulement à cause de la crise sanitaire, les Dogs retrouveront la D1 le 1^{er} octobre prochain. Ils entameront leur préparation un mois plus tôt.

Dire que la saison 2019-2020 des Dogs, le club de hockey sur glace choletais, qui évolue en division 1, le 2^e plus haut niveau de la discipline, n'a pas vraiment été une partie de plaisir, serait un euphémisme. « *Le bilan sportif est bien en dessous des attentes*, confirme Rodolphe Intsaby. *Nous avons malheureusement eu, à partir de décembre, le départ, pour diverses raisons, de quelques joueurs importants. Puis les blessures se sont enchaînées. Nous avons perdu un tiers de nos effectifs avec, dedans, nos meilleurs joueurs* ».

Maintien en D1

Avec des conséquences qui sont clairement apparues sur la glace de Glisséo. Figurant à une très méritoire 4^e place au classement à Noël, les Dogs ont beaucoup plus subi le jeu ensuite, disputé des matches serrés, les poussant souvent aux prolongations, voire à des séances de tirs au but fatales. Avec, pour résultat en fin de saison régulière, une place en poule de relégation... que la crise sanitaire a empêché d'aller à son terme, la Fédération française de hockey

sur glace ayant été la première à décider de l'arrêt du championnat. Une décision favorable aux Dogs, maintenus en D1. « *Avec les blessures, qui ont pesé sur le moral de l'équipe, nous avons perdu toute notre capacité offensive*, précise Rodolphe Intsaby. *Alors que la 4^e place était plutôt une bonne surprise en début de saison, il a fallu essayer de garder tout le monde motivé. Nous appréhendions le résultat de cette poule de relégation. Finalement, nous sommes maintenus mais nous n'avons jamais été en position d'être relégués* » relève le président.

Budget resserré

Ce dernier, néanmoins satisfait de l'assiduité du public choletais – « *les gradins étaient pleins à chaque match* » note-t-il – et du succès de la discipline auprès des plus jeunes – « *le club compte près de 300 licenciés désormais* » – porte désormais le regard vers la nouvelle saison. Le contexte sanitaire a incité les instances dirigeantes à ne la faire débiter que le 1^{er} octobre. Un contexte qui va également, sans doute, peser sur les sponsors et, donc, les budgets de

nombreux clubs, dont Cholet. « *60 % de nos ressources sont liés aux partenaires privés. Nous avons donc recruté avec un budget revu à la baisse*, reconnaît Rodolphe Intsaby. *Nous avons pu recruter assez tôt, avec l'objectif de faire venir des jeunes joueurs français, d'avoir une équipe jeune, avec des joueurs complets qui "jouent dans les deux sens"* (comprenez aussi bien en attaque qu'en défense, ndlr). *Nous sommes un club qui a une vocation de formation, et l'objectif que les jeunes posent leurs valises à Cholet* ».

Même coach, nouvel assistant

Un esprit que l'on retrouve dans le choix du nouvel adjoint de Julien Pihant, le coach choletais, qui garde la confiance des dirigeants choletais. « *On ne peut pas lui imputer les résultats de cette saison* » estime le président. Il aura donc pour assistant Arnaud Tharreau, ancien joueur des Dogs, déjà



Les Dogs lors de leur – large – victoire (11-6) face à Montpellier à Glisséo.

impliqué dans l'encadrement d'équipes jeunes. « *C'est une bonne chose pour l'équipe* » juge Rodolphe Intsaby. Il remplace, à ce poste, Grégory Gougeon, désormais chargé d'assurer le lien entre les U15 (les moins de 15 ans, ndlr) et la D1 et de constituer une équipe espoirs qui serait un tremplin vers l'équipe première. Un « vieux » projet du président Intsaby.

Agenda

sports

■ En juin/Le May-sur-Èvre et Bégrolles-en-Mauges Basket

L'Énergie basket du May-sur-Èvre et la Régina basket de Bégrolles-en-Mauges fusionnent pour la saison 2020-2021 pour devenir Bégrolles Le May basket. Si, compte tenu de la situation actuelle, les dates d'inscription ne sont pas encore connues, les dirigeants préparent tout de même la future saison, avec des équipes dans chaque catégorie. L'inscription est possible à partir de l'âge de 5 ans. Infos: energiebasket@gmail.com ou reginabasketbegrolles@gmail.com

■ En juin/Lys-Haut-Layon Handball

Débutant ou joueur confirmé, homme ou femme, de l'école de hand aux seniors, en compétition ou équipes loisirs, le Handball club de Vihiers, commune déléguée de Lys-Haut-Layon, recrute pour la saison 2020/2021. Infos au 06 99 46 85 40 ou www.hbcvihiers.fr ou Facebook : Handball Club de Vihiers

■ Du lun. 6 au ven. 24 juillet et du lun. 17 au ven. 28 août/Cholet Stages de tennis

Le Tennis Club de Cholet à Ribou organise des stages de tennis, du lundi 6 au vendredi 24 juillet et du lundi 17 au vendredi 28 août. Les stages ont lieu du lundi au vendredi, à raison de une, deux ou quatre heures par jour. Ils sont destinés aux enfants (à partir de 3 ans) et adolescents. Les stages pour adultes ont lieu en soirée. Ils s'adressent à tous les niveaux, licenciés ou non. L'encadrement est assuré par Thierry Albert, professeur de tennis (diplômé d'État supérieur). Tarif : à partir de 40 € la semaine. Infos et inscriptions : 06 98 77 01 41 ou tc.albert@orange.fr

■ Jusqu'en septembre/Cholet Volley-ball

La section baby volley de Cholet volley recrute ses futurs champions! Catégorie d'âge de 3 à 6 ans, éveil corporel à travers un ballon. Dans un esprit ludique, on développe la motricité, l'agilité, l'équilibre et l'adresse. On découvre, on apprend en s'amusant. Infos au 06 29 40 56 77 ou contact@cholet-volley.com

danse

■ En juin/Saint-Léger-sous-Cholet Cours et activités de danses de salon

Les danses de salon vous tentent ? Alors, sans engagement, c'est le moment de vous informer : les inscriptions de l'association Divers'Danses sont ouvertes pour la rentrée de mi-septembre. Les cours ont lieu à Cholet et à Saint-Léger-sous-Cholet et sont animés par Ariane Jarrige. – danses en couple : tango, cha-cha-cha, rumba, paso-doble, valse, quick-step, etc. – danses de salon en lignes – danses latino : bachata, salsa, kizomba – swing-rock : lindy hop, rock, west coast swing seul(e) ou en couple. Infos et pré-inscriptions : www.diversdances.com ou au 06 14 45 02 70

bien-être

■ Tous les jeudis de juillet et d'août Cholet et ses environs

Balade méditative (conte pour adulte dans la nature)

Après une méditation en pleine conscience par la sophrologie, l'association Unis'Vers propose une balade pour apprécier la nature avec un nouveau regard et s'imprégner de ses énergies, en laissant votre imagination joyeusement libre tout en étant bercé par l'histoire racontée...

Tarifs : 12 € adhérents, 15 € non adhérents.

À 19h30, lieu de rassemblement indiqué à l'inscription

■ Mar. 16 juin, 21 juillet et 25 août/Cholet

Sophrologie et yoga du son

L'association Unis'Vers propose de s'amuser à expérimenter, utiliser, et à vivre en conscience les vibrations positives des sons de la voix afin de se procurer du mieux-être et de l'apaisement. Aucune expérience du chant n'est requise. Tout public.

Tarifs : 12 € adhérents, 15 € non adhérents

De 19h30 à 21h30, salle du Plessis, rue d'Italie

■ Mar. 30 juin et 4 août/Cholet

Relaxation et conte pour enfants

L'association Unis'Vers propose de partager un moment de sourire, de calme et de légèreté entre enfants et parents. Après une séance de relaxation par la sophrologie, tranquillement assis ou allongé dans une ambiance cosy, laissez votre imagination joyeusement libre tout en étant bercé par l'histoire racontée. Tarif : 15 € duo parent/enfant

À 18h, salle du Plessis, rue d'Italie

Inscriptions obligatoires (places limitées) au 0783331224

ou thomaschauviere.sophrologie@orange.fr

Infos : www.thomaschauvieresophrologie.fr

ou Facebook : [asso.unis.vers.cholet](https://www.facebook.com/asso.unis.vers.cholet)

■ À partir du lundi 7 septembre/Cholet

Mon Lundi sophrologie

Mon Lundi sophrologie reprend ses séances (pour adultes). Dix séances évolutives seront proposées pour vous permettre de développer votre anti-stress naturel : apprendre à renouer avec les bienfaits des différentes respirations fluides et profondes, apprendre à maîtriser le relâchement du corps, la conscience du corps et la gestion du mental. Toutes ces capacités retrouvées vous accompagneront dans votre vie quotidienne. Les séances sont construites et animées par Catherine Boucher, sophrologue spécialisée dans la dynamique du changement. Tarif : 13 € la séance

Infos et inscriptions au 0768626163

ou cb.boucher@yahoo.fr ou www.catherineboucher.fr

À 18h15, l'association éolienne, 118 rue Barjot

expositions

■ À partir du mer. 17 juin/Cholet

Chantal Métayer expose

L'artiste choletaise Chantal Métayer expose son œuvre. Elle sera présente les mercredis, vendredis et samedis, à compter du mercredi 17 juin. Ses sujets de prédilection, ses inspirations ? Les personnages soudés, la foule, les paysages, les bateaux et les chevaux. La nature, les animaux, les contacts, tout ce qui représente la vie inspire l'artiste.

De 15h à 19h, Arcades Rougé (ancien local VIP)

activités artistiques

■ En juin/Cholet

Inscriptions cours d'aquarelle

Les inscriptions pour la rentrée d'octobre sont ouvertes. Venez découvrir l'aquarelle dans une ambiance chaleureuse et conviviale avec un artiste passionné, Abdou Lamarti.

Infos au 06 17 79 17 58

12 square Émile Littré

■ En juin/Saint-Léger-sous-Cholet

Atelier Laure Mary

Laure Mary, artiste peintre professionnelle, vous accueille dans son atelier pour des cours de peinture adaptés à chacun (débutant ou expérimenté), respectant les mesures sanitaires actuelles. À tra-

conférences

■ Sam. 20 juin/Saint-Paul-du-Bois

Se protéger des ondes électromagnétiques

Après-midi d'infos animé par Gérard Guinefolleau.

Entrée libre au profit d'une œuvre caritative.

Réservation obligatoire au 02 41 75 81 81

À 14h30, salle de l'AEP, rue de la source

vers un accompagnement personnalisé en petits groupes de quatre personnes maximum, vous pourrez vivre pleinement votre créativité et devenir l'artiste de vos propres œuvres. Différentes techniques sont proposées : acrylique, huile, matière, mixte et les cours durent de deux à trois heures. Ils reprennent à partir du mardi 15 septembre, et se tiennent le mardi et le jeudi toute la journée (le mercredi en fonction des demandes).

Forfaits inscriptions : deux ou trois trimestres, à l'année, possibilité de cours ponctuels, cours particuliers et stages. Cours d'essai en juin et septembre. Infos, tarifs, inscriptions et consignes sanitaires précises au 06 32 86 73 03 ou marylaure@wanadoo.fr

théâtre

■ En juin/La Séguinière

École de théâtre

Envie de faire du théâtre ? L'école de théâtre Les P'tits Zygos prépare sa rentrée 2020-2021. Les comédiens en herbe, à partir du CM1 jusqu'au lycée, sont les bienvenus ! Pour vous inscrire, il suffit de

renseigner vos coordonnées (nom, prénom, âge, téléphone et/ou mail) à l'adresse : lesptitszygos@gmail.com. Le Bureau prendra ensuite contact avec vous pour les modalités d'inscription.

musique

■ Jusqu'en sept./Le May-sur-Èvre

Cours de chant

Dès la rentrée, des cours de chant pour tous les niveaux, du débutant au professionnel, et pour tous les âges, à partir de 7 ans, seront proposés aux particuliers, en cours particuliers et/ou collectifs. Certifiée formatrice vocale à l'école Richard Cross au Studio Bleu à Paris, Stany Dol apprend à chanter à travers des techniques de respiration, phonation, résonance, articulation, interprétation.

Inscription à l'année (dans ce cas, s'inscrire avant la fin juin) ou au forfait 5 ou 10 heures.

Infos au 06 52 81 82 88

ou stanydol.coachvocal@gmail.com

■ En juin/Cholet

Cours de piano et d'accordéon

Les inscriptions sont ouvertes tout le mois de juin pour prendre part aux cours particuliers de piano et d'accordéon qui débiteront à la rentrée de septembre. L'École choletaise de piano et d'accordéon propose aux enfants à partir de 4 ans, aux adultes et aux retraités d'apprendre avec plaisir et sans contrainte avec ou sans notions de solfège.

Infos au 07 81 24 27 22 ou 07 81 26 75 98

ou www.cours-piano-accordeon-cholet.com

97 rue Marceau



Des masques pour les adhérents de La Choletaise

Vendredi 29 mai - Cholet

La Mutuelle La Choletaise a remis des masques à ses adhérents, via une distribution directe organisée sur le parking de son siège social. Une initiative qui a été très appréciée.

Travaux de terrassement de la future déchetterie

Vendredi 5 juin - Cholet

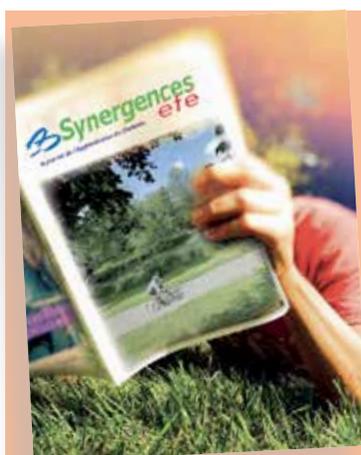
Malgré les intempéries du début d'année et la période liée au confinement, les travaux de terrassement de la future déchetterie des Humeaux, entre Trémentines et Vezins, ont repris. Son ouverture est prévue fin 2020 ou début 2021, selon les conditions climatiques et sanitaires.



Les chevaux apprécient le site de l'étang du Bois Régnier

Vendredi 5 juin - Cholet

L'étang du Bois Régnier, jouxtant le quartier du Verger, accueille des chevaux dans le cadre de l'entretien et de la préservation du site. Une présence qui fait aussi le bonheur des enfants.



Bel été à tous !

Cette édition couvre les deux semaines à venir avant de laisser place au numéro spécial été, à découvrir à partir du lundi 29 juin. Celui-ci vous accompagnera jusqu'au mardi 1^{er} septembre. Vous y retrouverez les richesses des communes de l'Agglomération du Choletais et les idées de sorties et de balades proposées au cœur de notre territoire durant cette période estivale.

Votre *Synergences hebdo* de rentrée paraîtra à compter du lundi 31 août.

En attendant cette date, la Rédaction reste à votre écoute pour recueillir vos demandes de parution (nos coordonnées sont à retrouver en p. 2).

Toute l'équipe de *Synergences hebdo* vous souhaite un bel été !